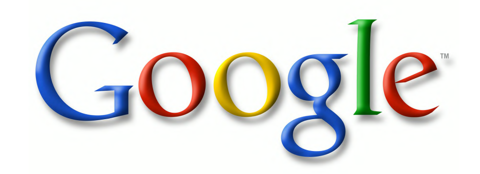


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

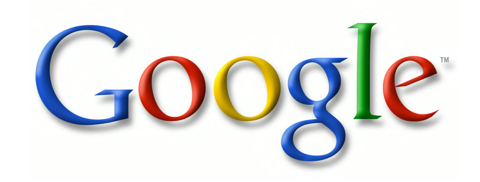
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

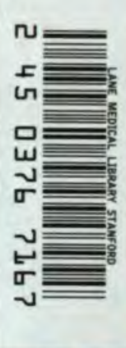
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LA PESTE A LYON

LA CHAPELLE DE SAINT-ROCH A CHOULANS

Par JOSEPH VINGTRINIER


LANE MEDICAL LIBRARY STANFORD
2 45 0376 7167



LYON

IMPRIMERIE P. MOUGIN - RUSAND

WALTENER ET Cie, Successeurs

3, Rue Stella, 3

1901


LANE
MEDICAL LIBRARY
SEAL OF THE LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
1885
Seidel Collection
HISTORY OF MEDICINE AND NATURAL SCIENCES




LANE
MEDICAL
SEAL OF THE LELAND STANFORD JUNIOR UNIVERSITY
1885
LIBRARY
Seidel
Collection
HISTORY OF MEDICINE
AND NATURAL SCIENCES





LA
CHAPELLE DE SAINT-ROCH
A CHOULANS

Extrait de la *Revue du Lyonnais*

Janvier, Février, Mars et Avril 1901

LA PESTE A LYON

LA

CHAPELLE DE SAINT-ROCH

A CHOULANS

Par Joseph VINGTRINIER



LYON

Imprimerie P. MOUGIN - RUSAND

WALTENER et Cie, Successeurs

3, Rue Stella, 3

1901

LANE LIBRARY

Il a été tiré de cet ouvrage :

15 Exemplaires sur Japon, numérotés de 1 à 15, avec double épreuve des compositions (tirés spécialement pour M. Dizain, libraire-éditeur à Lyon);

25 Exemplaires sur Hollande, numérotés de 16 à 40;

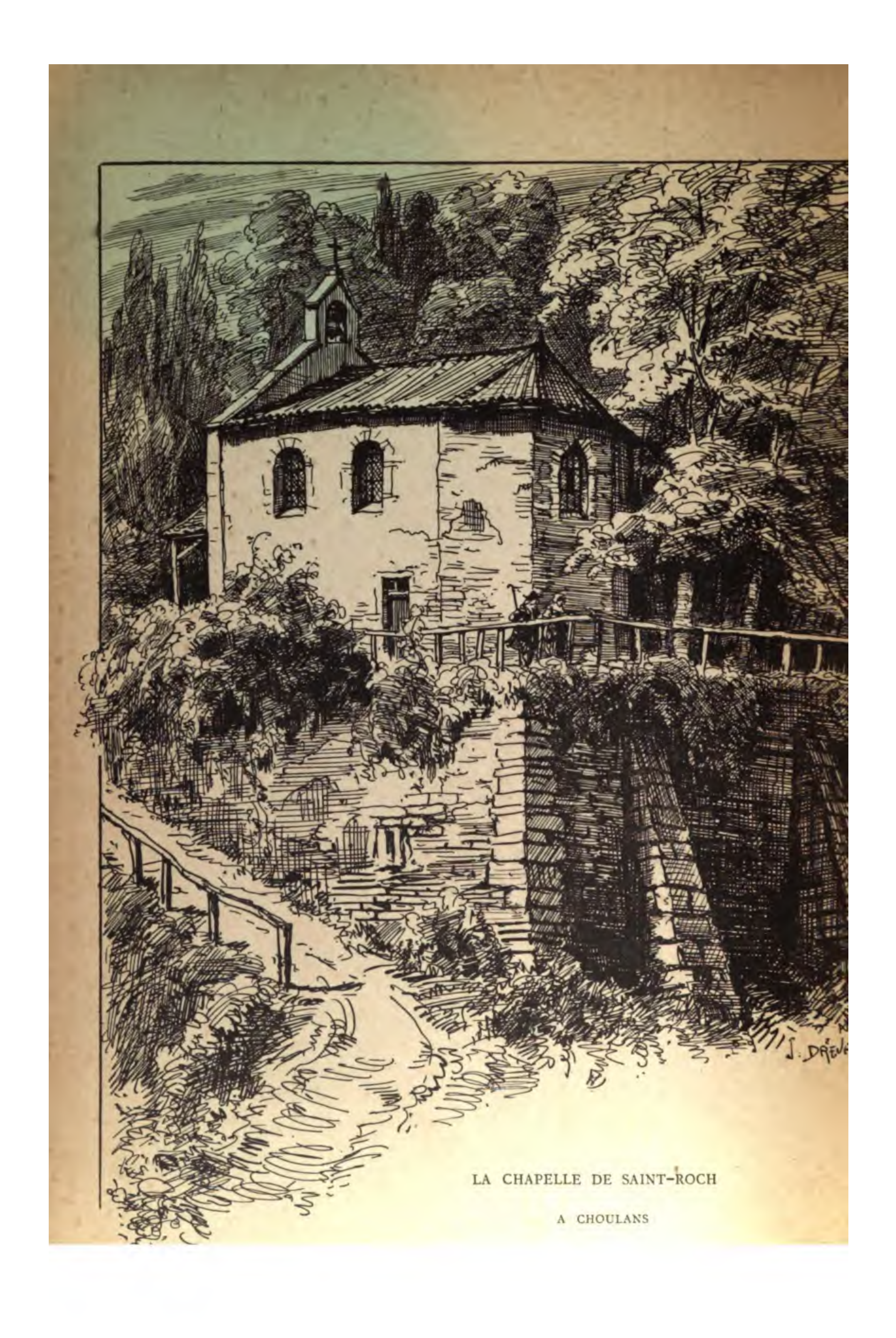
160 Exemplaires sur vélin, numérotés de 41 à 200;

50 — — non numérotés, qui ne seront pas mis en vente.

62003

Exemplaire N° 108





LA CHAPELLE DE SAINT-ROCH

A CHOULANS

Br H
429
104



LA
CHAPELLE DE SAINT-ROCH
A CHOULANS

I

Emplacement de la chapelle ; sa description. — Date de sa construction (1581). — A la suite de quels évènements elle fut élevée. — La première apparition de la peste à Lyon. — Les épidémies de 1564 et de 1577. — Le vœu du Consulat. — Achat d'un terrain pour la construction de la chapelle (1577). — Pose de la première pierre par le gouverneur François de Mandelot ; le procès-verbal de la cérémonie. — Célébration de la première messe. — Procession générale. — Mesures prises par le Consulat pour combattre la peste. — Les hôpitaux affectés aux pestiférés. — Les cérémonies à la chapelle de Saint-Roch ; l'affluence des pèlerins.

LA chapelle de Saint-Roch de Choulans (1) était située à mi-coteau de Saint-Irénée, sur une haute terrasse plantée d'arbres, dominant la Quarantaine et l'hôpital Saint-Laurent, et d'où la vue s'étendait au loin sur la plaine.

---

(1) Appelée aussi « chapelle de Saint-Roch hors les murs ». Une grande partie des documents qui m'ont servi à écrire cette monographie m'ont été communiqués par M. Georges Poidebard.

On y accédait par un chemin qui partait de celui de Choulans et aboutissait au côté sud de la terrasse, après avoir serpenté à travers les jardins et les vignes.

La chapelle, précédée d'un porche, était de forme carrée oblongue et se terminait en pan coupé au levant. Deux portes cintrées formaient l'entrée principale ; deux portes latérales s'ouvraient, l'une au nord, l'autre au midi ; une troisième enfin, située au fond, donnait accès dans la sacristie.

Quatre fenêtres cintrées, deux au nord et deux au midi, éclairaient l'intérieur du sanctuaire. Elles étaient ornées d'antiques vitraux, dont une partie, tout au moins, étaient l'œuvre de Bertin Ramus, le peintre verrier lyonnais du XVI[e] siècle.

La chapelle de Saint-Roch avait été construite en 1581, puis agrandie et embellie, en 1644, d'après les dessins de Simon Maupin, voyer de la commune de Lyon. Voici à la suite de quels événements ce sanctuaire avait été élevé.

Depuis l'année 1348, époque à laquelle elle avait fait sa première apparition à Lyon (1), la peste avait exercé à plusieurs reprises ses ravages dans la ville et ses alentours.

---

(1) Des lettres de Jean le Bon, en date du 3 mai 1351, accordant aux Lyonnais une taxe de deux deniers pour livre sur les marchandises vendues dans leur ville, signalent la diminution de population causée par le fléau. (*Cartulaire* d'Et. de Villeneuve, Appendice p. 455 ; *Reg. Cons. de la ville de Lyon*, publié par M. G. GUIGUE, I, 366). — L'*Obituaire du monastère de Saint-Pierre*, mentionnant (p. 65) la mort d'une abbesse, Sibille de Varenne, dit qu'elle eut lieu « *anno domini millesimo* CCC° XLVIII° *in mortalitate* » ; et l'inscription funéraire de Michel Pacsus, trouvée rue Masson, dit aussi : « *El tems de la mortalita* l'an MCCCXLVIII ». COMARMOND, *Notice du musée lapidaire de la ville de Lyon*, p. 34.

En 1457, particulièrement, elle avait sévi tout l'été jusqu'à la Saint-Martin (1).

Au siècle suivant, l'horrible fléau suivit de près les dévastations commises par les protestants ; il apparut à Lyon au printemps de l'année 1564. La maladie fut d'abord plutôt bénigne et n'empêcha pas les Lyonnais d'offrir de brillantes fêtes à Charles IX et à Catherine de Médicis, qui étaient venus visiter leur ville (2) ; mais elle ne tarda pas à revêtir un caractère de gravité, et, une dame de la suite de la reine de Navarre étant morte en quelques heures, la Cour s'effraya et quitta Lyon à la hâte (3).

La peste ne fit que redoubler de violence, et, en quelques mois, d'après l'historien Claude de Rubys, témoin oculaire, enleva plus de trente mille personnes, — presque la moitié des habitants de la ville.

A la suite de cette épidémie, le père jésuite Edmond Auger (4) voua Lyon à Notre-Dame du Puy.

Douze ans se passèrent sans que le fléau revint visiter Lyon ; on le croyait « éteint », lorsqu'il reparut avec une

(1) A. PÉRICAUD, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon* (d'après les Actes capitulaires de Saint-Paul).

(2) En juin 1564.

(3) La Cour quitta Lyon le 9 juillet et se réfugia à Crémieu. Catherine de Médicis avait espéré pouvoir rentrer à Lyon au bout de quelques jours ; mais la peste, continuant à sévir, s'opposa à la réalisation de ce projet. Le fléau fit même son apparition à Crémieu le 16 juillet ; la Cour partit aussitôt de cette ville et alla s'établir au château de Roussillon, la belle demeure du cardinal de Tournon. — Voir : H. DE LA FERRIÈRE, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. II, pp. L-LI ; — MARQUIS D'AUBAIS, *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, t. I ; — ABEL JOUAN, *Journal du voyage de Charles IX en France*, p. 10.

(4) Fondateur du collège de la Trinité, à Lyon, aujourd'hui le lycée Ampère.

intensité nouvelle au mois de mars 1577, pendant le carême, et ravagea la ville durant les mois de mars et d'avril.

Des prières publiques et des jeûnes furent ordonnés pour fléchir la colère de Dieu, et le Consulat fit vœu d'élever une chapelle sous le vocable de Saint Roch, qu'on implorait alors contre les maladies contagieuses.

« Par grâce de Dieu, rapporte Claude de Rubys (1), la peste cessa tout à coup au moys de mai, et lorsque l'on pensait qu'elle se deust rengreger, pour les chaleurs survenant. Ce fut par le moyen des œuvres pies qui lors se firent en la ville, que Dieu la regarda de son œil de pitié et de miséricorde.

« Le jour du vendredy sainct, tout le peuple catholique jeûna au pain et à l'eau. L'on fit vœu de bastir une chapelle en l'honneur de monsieur S. Roch, laquelle fut puis bastie des aumosnes des gens de bien, hors la porte S. George, en une petite colline dépendant du prieuré de S. Hirigny (2), vis-à-vis l'Hospital des pestiférez (3). »

---

(1) Claude de Rubys, *Histoire de Lyon*, Lyon, 1604, fol. 428.

(2) Saint-Irénée.

(3) Les hôpitaux Saint-Laurent et Saint-Thomas. — Le 9 janvier 1474, Jacques Caille, riche marchand lyonnais, et sa femme Huguette Balarin, ayant formé le dessein de créer un hôpital pour y « retirer » les citoyens de Lyon qui seraient atteints du « mal contagieux », avaient acheté, dans ce but, du prieur et des chanoines de Saint-Irénée, moyennant une somme de 400 livres tournois, une chapelle sous le vocable de Saint-Laurent des Vignes, avec un cimetière et des maisons contiguës, le tout situé au-dessous de la paroisse de Saint-Irénée. Après avoir aménagé ces bâtiments, Jacques Caille en avait fait la remise au Consulat.

En 1509, ce premier hôpital étant devenu insuffisant pour contenir tous les malheureux pestiférés, la confrérie de la Trinité avait élevé à

L'épidémie disparue, quatre années se passèrent sans que les échevins eussent la possibilité d'accomplir leur vœu. Mais, en 1581, la peste ayant fait de nouveau son apparition, ils achetèrent de Pierre Christofle, maître maçon à Lyon, un tènement consistant en un jardin et une vigne, et situé sur le territoire de « Chiollans (1) ». Ce terrain avait appartenu précédemment au chapitre de Saint-Irénée; il avait été vendu, en 1558, à Pierre Christofle, pour le prix de quatre cents écus sol, par messire Pierre de Digny, prieur de Saint-Irénée (2). Le fléau continuant de sévir, on hâta la construction du sanctuaire.

La première pierre de la chapelle fut posée le 31 mars 1581, ainsi qu'en témoigne le procès-verbal suivant, que fit dresser le Consulat :

A PERPÉTUELLE MÉMOIRE

« Comme en la loy de nature, selon les occurences des temps, l'on a érigé des autelz au souverain Dieu et mesmes en a bon faict en la loy escripte et encores plus en la loy de grace en laquelle nous sommes, où selon le tems, les occasions et les lieux, ont esté parmy la chrestienté érigées

---

ses frais, à côté de l'hôpital, un corps de bâtiment séparé pour recevoir les confrères atteints par le fléau.

Quelques années plus tard, enfin, Thomas de Gadagne, le riche banquier florentin, avait, à l'instigation du savant dominicain Sante Pagnino, fait bâtir à ses frais, sur les plans de l'architecte Salvator Salvatori, un troisième bâtiment qui avait été appelé, de son nom, « hospice de Gadagne », ou « de Saint-Thomas ». Gadagne avait en outre légué, en 1547, mille livres tournois pour les réparations et l'entretien de l'hôpital.

(1) Choulans.

(2) *Archives départ. du Rhône*, série E, titres de famille, nº 2266; Inventaire som., t. II, fol. 198.

et construictes plusieurs belles églises, mesmes en ce royaume de France très chrestien, lequel combien qu'il soit à présent tourmenté et agité de plusieurs heresyes des sectateurs lesquelles y ont tellement ravaigé qu'il n'y a temple ou église qu'ils n'ayent polluée, ruinée ou saccaigée es endroicts où ils ont peu commander, si est-ce que pour demeurer en sa splendeur et réputation ancienne de très chrestienne, une infinité de bons et fidelles chrestiens ont esté meus de faire au contraire et d'en edifier au lieu d'en ruiner. Et ayant esté ceste ville de Lyon entre aultres et l'une des principales esquelles il y a eu plus de ravaige et de ruines es troubles de l'an LXII, après qu'il a pleu à Dieu de remettre les citoiens catholicques de ladite ville en leurs biens d'où ilz auroient esté dépossédés, ilz se sont tellement efforcés qu'ilz ont presque remis en nature et au pristin état lesdites églises ruinées, et non contens de ce s'efforcent d'en édifier d'aultres, incitez et poussez à ce d'une saincte et très fervente devotion de leur bon et très catholicque gouverneur Messire Françoys de Mandelot, seigneur de Passy, chevalier de l'ordre du roys, conseiller en son conseil privé et d'estat, cappitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur et son lieutenant général de ladite ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forest et Beaujoloys, lequel dès l'année mil cinq cent soixante dix sept que ceste ville de Lyon feut quelque peu affligée de contagion, feit vœu solennel (1) de faire édifier une église ou chappelle à Dieu, sous le nom de Sainct Sébastien et de Sainct Roch, tant aux frais de luy que de quelques particuliers citoiens de ladite ville, afin que, par les prières et mérites de ces bons sainctz, il pleust à Sa Divine Majesté

(1) Au nom du Consulat.

d'avoir pitié et miséricorde de ce peuple Lyonnois, et lever sa main vengeresse de dessus luy, despuis lequel vœu ladite contagion cessa du tout, et a la santé de ladite ville tousjours despuis esté, par la grace de Dieu, très bonne ; mais, d'autant que par les empeschemens des troubles qui sont despuis survenus, ce vœu n'a pu estre exécuté jusqu'à présent ;

« Ce jourd'huy, *dernier jour du mois de mars mil cinq cent quatre vingt et ung*, par la délibération du conseil d'estat tenu près la personne dudit seigneur de Mandelot et luy insistant à ce, a esté faicte procession generalle de tous les ordres et estats de ladite ville, où presque tout le peuple a assisté, laquelle est sortye de la grande église de Sainct Jehan, et de là, passant par la porte Sainct George, est montée sur un petit coteau de vignes, des deppendances du prieur de Sainct Herigny, lequel coteau est par dessus la vigne de Sainct Nizier, et tout vis à vis de l'hospital de Sainct Laurens et de la fontaine de Choulan, où ont esté faictes les fondations ou premiers projets de ladite chappelle, la première pierre de laquelle a esté ce jour posée par mond. seigneur de Mandelot, officiant M. Jacques Mestret, de l'ordre des Carmes, évesque de Damas, suffragant de l'Eglise de Lyon, tout le clergé de ladite ville y assistant et psalmodiant, et après ce, est ladicte procession montée à Sainct Just, et de là descendue à ladite église de Sainct Jehan, où la grand messe a esté dévotement célébrée, devant toutesfoys laquelle a esté faicte une très saincte exhortation au peuple de se convertir à Dieu et distraire de ses peschez, par frère Jehan Croissant, docteur en théologie de l'ordre de Sainct Dominique (1) ».

---

(1) *Arch. de la ville de Lyon*, actes consulaires, série BB, n° 106; Invent. sommaire, t. I, fol. 55.

Le monument achevé, la première messe y fut célébrée le 25 juillet 1581, en présence du gouverneur.

Ce jour-là, à cinq heures du matin, les courriers de la Croix, accompagnés de douze prêtres, se rendirent processionnellement à la chapelle de Saint-Roch. Chacun des assistants tenait à la main un cierge blanc allumé. Un vicaire portait l'étole, en l'absence des custodes (1).

Ce fut le Père Edmond Auger qui dit la messe. La procession rentra à Lyon à sept heures.

On confia la garde de la chapelle aux Pères Minimes, qui, moyennant une somme annuelle de vingt écus sol, furent chargés de la desservir chaque dimanche et pendant l'octave de la fête du saint (2).

Il fut arrêté que, chaque année, le premier vendredi après Pâques, il y aurait une procession générale à laquelle le Consulat assisterait.

En même temps, le corps consulaire déployait, pour combattre le fléau, une activité et une énergie dignes d'éloges.

Quelque considérables que fussent les bâtiments des hôpitaux Saint-Laurent et Saint-Thomas, ils n'étaient plus suffisants pour contenir tous les malheureux atteints de la peste. Déjà, en 1577, le Consulat avait été obligé de faire construire des cabanes dans le pré d'Ainay. Les dépenses excessives que cela occasionnait, la quantité de soldats qui étaient nécessaires pour former un cordon sanitaire, et,

---

(1) Les custodes de Sainte-Croix avaient peut-être suivi ceux de « messieurs du Chapitre de Saint-Jean », qui, durant la peste, s'étaient retirés à Saint-Symphorien-le-Château, où ils tinrent plusieurs assemblées dans la maison de Martin Baroud. — Voir A. PÉRICAUD, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, p. 70.

(2) *Arch. de la ville de Lyon.* Reg. des actes consulaires, fol. 236, mandement du Consulat du 11 décembre 1590.

enfin, la situation défavorable de ce pré souvent inondé par le Rhône et la Saône, le déterminèrent à acquérir des fonds voisins pour agrandir les hôpitaux.

Le Consulat acheta, du sieur Pons-Murard, le tènement de la *Fleur-de-Lys* — appelé plus tard la Quarantaine — situé au lieu de la *Ferratière*, ainsi qu'une maison et un jardin joignant les hôpitaux, que le sieur Pons-Murard avait acquis des frères Athanase (1).

La première de ces deux acquisitions coûta 4.500 écus d'or sol, et la seconde 333. Un tiers fut payé, du consentement des héritiers de Gadagne et du consul de la nation florentine, avec les deniers légués par le riche banquier à l'hôpital Saint-Thomas.

Le service de la Santé fut amélioré. Ordre fut donné aux

---

(1) On établit plus tard dans cette maison le « poids des farines ». — Lorsque la peste eut cessé, le Consulat voulut obliger les héritiers du sieur Pons-Murard à reprendre ces tènements, qui lui étaient à charge; mais ceux-ci refusèrent, ce qui détermina le Consulat, en 1593, à « en passer vente au sieur Dutroncy, sous une pension et à la charge, en cas de peste, de rendre le tout en bon état. »

Le sieur Dutroncy vendit, dans la suite, les mêmes fonds au sieur Austrein, et sous la même condition. En 1628, le Consulat ayant eu besoin de ces emplacements, une contestation s'éleva entre lui et la veuve du sieur Austrein. L'affaire fut portée devant le Parlement qui, par un arrêt du 7 septembre 1637, « mit les parties au même état qu'elles étaient avant la vente faite au sieur Dutroncy, ordonna que le Consulat rentrerait en possession des fonds sans qu'il pût en disposer et le condamna à en rendre le prix et à en payer les loyers ».

Enfin, le 3 janvier 1740, le Consulat vendit les deux tènements, pour la somme de 15.000 livres, aux recteurs de l'Hôtel-Dieu. L'acte ne dit pas qu'il se soit réservé, en cas de peste, la faculté de s'en servir; la vente en est pure et simple, bien que, par son arrêt du 7 septembre 1637, le Parlement lui eût interdit d'en disposer. — *Archives de la ville de Lyon*, Inventaire Chappe, t. XIX, fol. 627.

commis de la Santé (1) de se pourvoir d'un bâton rouge et de le tenir constamment à la main, pour être plus facilement reconnus du peuple.

Enfin, injonction fut faite, sous peine d'amende, à tous les

(1) La Santé était une institution dont la réapparition périodique de la maladie avait rendu la création nécessaire à Lyon, à l'exemple de bon nombre de villes d'Italie, et, sous le nom de « courbeaux », on désignait les agents de cette administration chargés d'enlever les cadavres. Lorsque les malades se débattaient encore contre les horreurs de la mort, il y avait des gens qui se jetaient avidement sur leurs hardes et sur leurs autres effets sans se mettre en peine du danger qu'ils couraient. Apparaissaient alors ces courbeaux, qui s'emparaient de ce qui restait sur le corps mort, le traînaient par les pieds et le chargeaient sur leurs épaules pour l'aller jeter dans le tombereau.

« C'est, dit Papon, par allusion à leur avidité comparable à celle des oiseaux du même nom, qui aiment à se nourrir de cadavres, qu'on appelait *courbeaux* ou *corbeaux* ces gens que le peuple désigne plus ordinairement sous le nom de croque-morts ou de mange-morts. C'est sans doute aussi le nom de corbeau ainsi appliqué qui est la racine du nom de *corbillard* donné à Paris au char dans lequel on porte les morts au cimetière.» (Extrait du *Traité de la peste*, de PAPON, et relaté dans les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, t. X, p. 171).

En Italie, les agents de la Santé avaient reçu le nom de *monatti* ; ils portaient une sonnette attachée au pied. « On ne trouvait guère pour les fonctions de *monatti*, dit Manzoni, que des hommes sur lesquels l'attrait de la rapine et de la licence avait plus de puissance que la crainte de la contagion et toutes les répugnances. Ils entraient en maîtres dans toutes les maisons et, sans parler du pillage et des mauvais traitements qu'ils faisaient éprouver aux malheureux que la peste condamnait à passer par leurs mains, ils les appliquaient, ces mains infectes et criminelles, sur les personnes saines, sur les enfants, les pères, les époux, en les menaçant de les traîner au lazaret s'ils ne se rachetaient pas à prix d'argent... On dit même qu'ils laissaient tomber à dessein de leurs chariots des effets infectés, pour propager et entretenir la contagion, qui était devenue pour eux une fortune. » Voir : AL. MANZONI, *Les Fiancés*, tableau de la peste de Milan.

habitants de Lyon, de se jeter à genoux, quelque part qu'ils se trouvassent, aussitôt qu'ils entendraient la cloche de Saint-Jean, qui sonnerait tous les jours, à une heure après midi, et de réciter, les mains jointes et dévotement, des prières pour « appaiser l'ire de Dieu et implorer son aide et miséricorde » dans l'affliction présente (1).

La peste sévit néanmoins jusqu'au 22 septembre de l'année suivante, et ses ravages ne cessèrent que lorsque les Lyonnais se furent voués à Notre-Dame de Lorette. La cité fut délivrée du fléau le jour même où ses trois envoyés, le Père Auger, le prêtre André Amyot et Claude de Rubys, procureur général de la ville, accomplirent ce vœu en entendant la messe dans la sainte maison de Nazareth.

Dans le courant de l'année 1582, le Consulat décida d'orner de vitraux la chapelle de Saint-Roch. Moyennant cent trente écus d'or au soleil, Bertin Ramus, maître peintre verrier à Lyon, s'engagea à livrer « trois victres avec leurs ferrures et treillis de fil d'archal, auxquelles victres serait dépeinct, sçavoir : en celle du milieu, ung grand crucifix avec les ymaiges de Nostre-Dame, de Sainct-Jehan et de Marie-Magdaleyne, et aux aultres les ymaiges ou effigies de Sainct Roch et de Sainct Sébastien, avec aussi les armoyries de Mgr l'Archevêque (Pierre d'Epinac), de Mgr de Mandelot et de la ville » (2).

La chapelle devint bientôt un lieu de pèlerinage très fréquenté.

---

(1) *Archives de la ville de Lyon*, Inventaire sommaire, t. I, série BB, registre 107, pp. 55 et 56.

(2) *Ibid.*, BB, 109 ; Invent. som., t. I, fol. 57.

A la procession du vœu public, qui avait lieu le premier vendredi après Pâques, assistaient les chapitres, le clergé des paroisses et les diverses confréries de Lyon, ainsi que le Consulat et les autres corps.

En outre, le jour de la fête de Saint Roch, qui tombait le lendemain de l'Assomption, commençait une octave solennelle, pendant laquelle on célébrait la grand'messe et les vêpres; puis, au coucher du soleil, la bénédiction du Saint-Sacrement était donnée à la foule agenouillée sur la terrasse.

D'autre part, les chapitres et les paroisses de la ville s'y rendaient processionnellement, les uns après les autres, à partir du premier vendredi après Pâques, et y faisaient célébrer la messe (1).

La vénération des fidèles pour ce sanctuaire alla sans cesse croîssant; on y accourut en foule, non seulement de la ville, mais encore des contrées voisines et même de fort loin.

Dans les archives du Consulat pour l'année 1588, on voit qu'injonction était faite à Pierre Christofle, maître maçon, de laisser libre, à toute heure, aux processions et aux pèlerins, le chemin qui traversait sa vigne pour aboutir à la chapelle de Saint-Roch, d'élargir cette voie, de creuser des fossés de chaque côté de celle-ci et de la border de haies vives (2).

Un acte consulaire du 26 novembre 1615 nous apprend également qu'un sieur de Carmes ayant offert au Consulat de tracer, à ses dépens, un nouveau chemin plus commode pour monter à la chapelle, celui-ci s'empressa d'accepter (3).

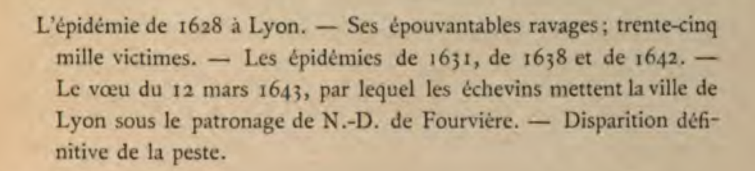
---

(1) Richard-Carbonnel, *Mémoires d'un Lyonnais*, p. 32.

(2) *Arch. de la ville de Lyon*, BB, 120; Invent. som., t. I, fol. 62 et 63.

(3) *Ibid.* Reg. des actes consul., fol. 144 v°.

II



L'épidémie de 1628 à Lyon. — Ses épouvantables ravages ; trente-cinq mille victimes. — Les épidémies de 1631, de 1638 et de 1642. — Le vœu du 12 mars 1643, par lequel les échevins mettent la ville de Lyon sous le patronage de N.-D. de Fourvière. — Disparition définitive de la peste.

Le 28 avril 1628, le premier vendredi après Pâques, une procession générale, partie de la cathédrale, se rendit, comme tous les ans à pareille époque, à la chapelle de Saint-Roch.

Les fidèles implorèrent avec ferveur la protection du saint contre la peste, qui désolait alors l'Italie et commençait à se manifester dans le midi de la France.

Cependant, au mois d'août, le fléau gagna Lyon. On crut d'abord que l'épidémie serait bénigne : le ciel était serein, la bise qui soufflait semblait propre à disperser les miasmes malfaisants, les vivres étaient à bas prix : — tout concordait, en apparence, à donner bon espoir aux Lyon-

nais et, jamais, néanmoins, le mal ne fit, dans leur ville, d'aussi grands ravages.

Partie du village de Vaux, la maladie atteignit d'abord la Guillotière, puis le quartier Saint-George, malgré les précautions prises par les gardes du pont du Rhône.

En moins de quinze jours, la ville fut envahie tout entière (1). Les ravages furent horribles. Les praticiens les plus habiles convenaient de leur impuissance à vaincre le fléau.

Les rues étaient désertes, les boutiques fermées. Les habitants qui étaient forcés de sortir de leurs maisons se munissaient de flacons d'odeurs et évitaient avec soin de se laisser aborder par les rares passants.

L'étranger qu'une affaire importante obligeait à traverser Lyon n'y passait qu'à cheval, la bouche couverte d'un pan de son manteau, courant à bride abattue, comme s'il eût eu l'ennemi à sa poursuite.

Les médecins et les autres personnes qui étaient contraintes de s'approcher des pestiférés revêtirent, pour essayer de se préserver de la contagion, un costume étrange composé d'une longue robe de peau, d'un masque enveloppant complètement la tête, avec un large collet couvrant les épaules, des yeux de verre et un nez en forme de bec d'oiseau dont la pointe était remplie de drogues aromatiques.

---

(1) Le faubourg de la Croix-Rousse fut cependant épargné. « Au-dessus de la rue Neyret, écrivait M. Péricaud, sur la porte d'entrée d'une maison de la Grand'Côte, on voyait autrefois une petite statue de saint Roch, avec cette légende : *Ejus præsidio non ultra pestis, 1628.* L'image du protecteur de ce quartier a disparu pendant la Révolution. En renouvelant l'inscription il y a quelques années, on a retranché les mots *ejus præsidio* ». A. PÉRICAUD, *Notes et documents*, p. 174. Cette inscription n'existe plus aujourd'hui.

Dans les hôpitaux Saint-Laurent et Saint-Thomas, on compta jusqu'à quatre mille malades à la fois. Il y en avait partout, dans les escaliers, les corridors, jusque dans les jardins, couchés pêle-mêle sur un peu de paille, les malades avec les morts.

A l'entrée de l'hiver, des milliers de pestiférés ne savaient plus où s'abriter. Un grand nombre s'étaient installés au pied de la colline, dans des huttes appuyées contre le mur d'une terrasse ; les pluies minèrent les fondations de ce mur, qui s'écroula, ensevelissant sous ses ruines une foule de victimes.

Le Consulat fut contraint d'élever de nouveau des cabanes au confluent, dans le champ situé derrière l'abbaye d'Ainay. On en dressa aussi un grand nombre dans l'ile voisine, qu'on appelait le Broteau d'Ainay, et l'on y parqua les convalescents et les suspects.

A Saint-Laurent et à la pointe d'Ainay, on célébrait la messe sur des autels élevés d'où le prêtre pouvait être aperçu d'un grand nombre de malades.

Dans beaucoup de testaments passés en ces temps malheureux, il est mentionné qu'en raison de la contagion dont le testateur était atteint, le notaire et ses témoins se tenaient dans la rue, devant le logis du malade, qui, apparaissant à sa fenêtre, leur dictait ses dernières volontés.

Ou bien encore, lorsque le testateur avait été relégué dans l'hôpital Saint-Laurent, la presqu'ile ou le Broteau d'Ainay, le notaire, accompagné de ses témoins, recevait le testament de la barque qui l'avait amené et qui, sans aborder, demeurait en pleine eau, à portée de la voix, sous la terrasse de la Quarantaine ou devant la presqu'ile du confluent.

Dès le commencement de l'épidémie, les magistrats de la

ville avaient renouvelé le vœu à Notre-Dame du Puy et député à Lorette deux pères Minimes, chargés d'offrir à l'autel de la Vierge une lampe magnifique sur laquelle les échevins avaient fait graver leurs noms.

Le fléau disparut seulement au bout de huit mois, après avoir enlevé, d'après les calculs les plus modérés, trente-cinq mille personnes, dont dix-sept mille quatre cents pauvres secourus par l'Aumône Générale, soixante filles de Sainte-Catherine gardes-malades, huit médecins, soixante-dix chirurgiens, vingt-quatre membres du clergé de Saint-Nizier, et trente religieux sur les quarante qui s'étaient dévoués au service des pestiférés.

La peste vint encore ravager Lyon en 1631, en 1638 et en 1642; elle ne disparut pour toujours qu'après le vœu solennel du jeudi 12 mars 1643, par lequel les consuls de la ville, « Messire Alexandre Mascrany, trésorier général de France en la généralité de Lyon, prévôt des marchands, Louis Chapuis, Janton Bomel, Guillaume Lemaistre et Jean Pillehotte, échevins, assemblés en l'Hôtel commun », mirent la ville de Lyon sous le patronage de Notre-Dame de Fourvière, promettant de « placer des statues de la Vierge au-devant de la Loge des changes et sur une des piles du pont de Saône »; enfin, pour eux et leurs successeurs, « charge d'aller à pied, toutes les fêtes de la Nativité de la Vierge, qui est le huitième jour de septembre, en la chapelle de Notre-Dame de Fourvière, pour y ouyr la Sainte Messe et offrir la quantité de 7 livres de cire blanche en cierges, avec un escu d'or au soleil, — et ce pour disposer la dite Vierge à recevoir la ville en sa protection (1). »

---

(1) *Arch. de la ville de Lyon*, BB 197, fol. 43. — Semblable vœu avait été fait, en 1638, par les recteurs de l'Hospice de la Charité pour obte-

Depuis lors, chose digne de remarque, jamais la peste n'a reparu à Lyon (1).

---

nir la cessation d'un mal mystérieux qui décimait les enfants recueillis dans cet hospice, et le mercredi 7 avril de ladite année, « ceux de la Charité, petits et grands, ainsi que les enfants de la Chanal, assistés de tous les recteurs, chantant dévotieusement, s'étaient rendus en procession, en passant par le pont de bois, à Fourvière, où ils avaient entendu la messe, qui fut célébrée par M. le comte de Sacconays, lors premier desd. recteurs. »

(1) Le 1er juillet 1768, le Consulat vendit au Roi les hôpitaux Saint-Laurent et Saint-Thomas, qui furent transformés en dépôt de mendicité, sous le nom de Bicêtre ; on y recueillit les mendiants et les vagabonds. Plus tard, on enferma dans ces bâtiments les filles de mauvaise vie; les condamnés aux fers y étaient aussi internés, en attendant le passage de la chaîne. En l'an XIII, le dépôt de mendicité ayant été transféré à l'Antiquaille, les deux anciens hôpitaux furent aliénés.





III

Agrandissement et embellissement de la chapelle de Saint-Roch, d'après les dessins de Simon Maupin. — Délibérations du Consulat. — La Confrérie royale des Pénitents de N.-D. de Confalon obtient la permission d'élever un autel dans la chapelle et d'y fonder une messe anniversaire.

Vers la fin de l'année 1628, alors que le fléau sévissait encore avec intensité, le Consulat avait décidé de « faire réparer la chapelle de Saint-Roch, au mieux que faire se pourrait, aux dépens et deniers communs de la ville (1) ».

Mais ce ne fut qu'en 1644, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que la chapelle fut agrandie et embellie, d'après les dessins de Simon Maupin, voyer de la commune (2).

Nous trouvons dans le registre des actes consulaires de cette année-là une délibération datée du 26 avril, portant

---

(1) *Arch. de la ville de Lyon*. Reg. des actes consul., année 1628, fol. 265.

(2) *Ibid.*, série BB, 198; Invent. som., fol. 118.

« don de 1.000 francs pour achever l'agrandissement de la chapelle Saint-Roch proposé par le Père Bourdicaud, Minime; permission à ceux qui contribueront pour les deux chapelles particulières d'apposer leurs armoiries ez retables et tableaux qu'ils feront mettre aux autels d'icelles et non ailleurs dans la chapelle principale, en laquelle soit au grand autel, soit en la voûte ou lambris et au frontispice de l'entrée et porte d'icelle seront apposées les armes de la ville et non aultres (1) ».

Une autre délibération du 30 août suivant porte « qu'outre la somme de 1.000 francs, il sera encore payé au Père Bourdicaud celle de 1.453 fr. 12 s. 1 d. pour lesdites constructions (2) ».

L'année suivante, par une délibération en date du 1er juin, le Consulat accorda aux recteur et vice-recteur de la Confrérie des Pénitents de Notre-Dame de Confalon la permission de faire élever à leurs frais un autel dans la chapelle de Saint-Roch et de le garnir de tableaux et autres ornements, « sans qu'ils pussent prétendre audit autel ni en ladite chapelle aucun droit de patronage ni de propriété, ladite chapelle appartenant entièrement à la ville (3) ».

Usant aussitôt de cette permission, la « Compagnie royale des Pénitents de Notre-Dame de Confalon » fit élever un autel dans la chapelle de Saint-Roch, « garnit icelluy de tableaux et aultres ornements à ses frais et despens », et y fonda une messe anniversaire qui devait y être dite à perpétuité (4).

(1 et 2) *Arch. de la ville de Lyon*. Reg. des actes consul., année 1644, fol. 69 v° et 140.

(3) *Ibid*. Reg. des Actes consul., année 1645, fol. 137.

(4) *Ibid*., série BB, 199; Invent. som., fol. 119. L'inscription qui mentionnait cette fondation a été placée, en 1860, au Musée de Lyon.



IV

Les mendiants à la chapelle de Saint-Roch et l'incident du 16 août 1634. — Attentat commis contre le sieur Lanchenu, le jour de l'Ascension 1666. — Condamnation par contumace de Laurent de la Veuhe, de Nicolas Prost de Grange-Blanche et de huit arquebusiers.

L'AFFLUENCE des pèlerins à la chapelle de Saint-Roch attirait chaque jour aux abords du sanctuaire et sur le chemin qui y conduisait une nuée de mendiants de toutes sortes : *malingreux, francs-mitoux, coquillards* ou *sabouleux*, tous gens plus habiles à apitoyer les bonnes âmes sur leurs maux véritables ou simulés qu'à gagner leur pain en travaillant. La plupart se faisaient d'excellentes journées.

On tolérait leur présence autour de la chapelle, car, jusque-là, ils n'avaient donné lieu à aucun désordre. Mais, le 16 août 1634, ils provoquèrent des troubles qui obligèrent le gouverneur à sévir contre eux et à les faire disperser par la force armée.

Ce jour-là, fête de Saint Roch, les sieurs Savaron et Bullioud, recteurs de l'Aumône-Générale, faisaient, suivant l'usage, « à la montée de l'église », la quête « au bassin » pour les pauvres assistés par l'Aumône. L'affluence des fidèles était grande et les sols et les deniers pleuvaient dans les bassins, lorsque les mendiants, se jugeant victimes d'une concurrence déloyale, se jetèrent sur les quêteurs.

Tout à coup, les sieurs recteurs « furent troublés par une grande quantité de quaymans et faictsnéans, lesquelz, à coups de cailloux, se ruèrent contre eux et les bedeaulx qui les assistoient, desquels bedeaulx il y en eut de blessés, dont l'ung d'eulx fut porté à l'Hostel-Dieu, et n'eust esté l'assistance et secours de Mgr le gouverneur, qui envoya promptement M. le sergent-major (de la ville), ilz eussent esté contraincts de quicter la place. »

Le lendemain de cette alerte, les recteurs de l'Aumône-Générale, réunis en assemblée extraordinaire, décidèrent que « des remercîments seroient adressés tant au gouverneur qu'au sergent-major, et que, dorénavant, faisant semblable queste, serait pourveu d'avoir quelques hommes, par le commandement dudict seigneur gouverneur, pour assister les sieurs recteurs qui feroient la queste, et faire retirer lesdicts quaymans loin d'eulx, pour maintenir et observer ung bon ordre » (1).

En 1666, non loin de la chapelle de Saint-Roch, fut commis un attentat qui eut un grand retentissement à Lyon et dans toute la France.

---

(1) *Archives de la Charité*, Registre des délibérations prises par les recteurs de l'Aumône-Générale, vol. E 37, page 237. Délibération du 17 août 1634.

Le jour de l'Ascension, à onze heures du matin, un sieur Lanchenu revenait en carrosse, avec sa femme (1), d'un pèlerinage à la chapelle de Saint-Roch. Arrivé à la Quarantaine, il fut arrêté par huit arquebusiers de la compagnie de la ville, déguisés et masqués ; ceux-ci le rouèrent de coups de bâton au point de le laisser pour mort sur la place, et s'enfuirent ensuite en traversant la Saône sur une barque.

Ce Lanchenu était un partisan qui avait été envoyé à Lyon pour recouvrer, au nom du roi, les taxes mises sur les gens d'affaires par la Chambre de justice. Il était d'une naissance obscure et ne devait qu'à la protection de Colbert d'avoir pu obtenir des fonctions assez élevées dans les finances.

Il survécut à ses blessures (2) et, dès qu'il fut rétabli, se hâta d'adresser une plainte au Conseil du Roi. Comme il remplissait une charge qu'il tenait de l'Etat, le crime commis sur sa personne rentrait dans la catégorie de ceux qualifiés de lèse-majesté au premier chef. Une commission extraordinaire fut envoyée de Paris pour en informer.

En même temps, Laurent de la Veuhe, prévôt des marchands de la ville de Lyon, trésorier de France, comte de Chevrières et baron de Curis (3), après avoir mis sa personne à l'abri, se reconnaissait spontanément responsable

---

(1) Une demoiselle Michon, de Roanne, fille d'un entrepreneur de voitures de Lyon à Roanne qui avait fait une grosse fortune.

(2) Lanchenu mourut neuf ans plus tard, à Paris.

(3) Originaire de Saint-Romain-le-Puy, près Montbrison. Il avait épousé Françoise d'Ailly de Rochefort.

de la correction infligée à Lanchenu. Cet homme l'avait insulté gravement dans son propre hôtel (1), et il avait voulu en tirer vengeance; seulement, les émissaires dont il avait armé le bras s'étaient acquittés un peu trop vigoureusement de leur tâche.

Les huit arquebusiers auteurs de la bastonnade et le premier échevin, Nicolas Prost de Grange-Blanche, impliqué, lui aussi, dans les poursuites, passèrent également la frontière en temps opportun et se laissèrent condamner par contumace.

L'arrêt fut rendu le 31 juillet 1666; il était d'une sévérité extraordinaire.

Laurent de la Veuhe était condamné à avoir la tête tranchée et à payer 12.000 livres de dommages-intérêts à Lanchenu. En vertu de la même sentence, on le dépouillait de ses titres de noblesse, de sa charge de trésorier de France ainsi que de tous ses biens; enfin, son hôtel de Bellecour — situé sur le tènement de Rontalon, compris entre les limites actuelles des rues du Plat et du Peyrat et des quais Tilsitt et des Célestins — devait être rasé, avec défense de le reconstruire à l'avenir.

Le premier échevin, Nicolas Prost de Grange-Blanche, reconnu le complice du prévôt des marchands, et les huit arquebusiers étaient traités non moins durement. On condamnait le premier à être pendu; les autres, à être roués vifs.

Cet arrêt fut exécuté en effigie sur la place des Terreaux,

---

(1) Le prévôt des marchands avait adressé de vifs reproches à Lanchenu, parce que celui-ci, après avoir fait une promesse de mariage à une dame Faure, veuve d'un neveu de Laurent de la Veuhe, avait épousé Mlle Michon. Lanchenu n'avait répondu que par des injures.

le jour même de la sentence, au milieu d'un grand déploiement de forces.

Mais il fut sursis à la démolition de l'hôtel de Laurent de la Veuhe, et, quelques années plus tard, le roi accorda même des lettres de grâce à tous les condamnés (1).

---

(1) Laurent de la Veuhe mourut dans sa terre de Chevrières en 1671. — Voir sur cet attentat : A. VACHEZ, *Un procès criminel à Lyon au XVIIe siècle*, Lyon, 1883 ; — L. NIEPCE, *Les environs de l'Isle-Barbe*, Lyon, 1892 ; — J. VAESEN et J. VINGTRINIER, *Ecully, son histoire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Lyon, 1900.



V

La procession générale du vœu public. — Le cérémonial en usage. — Costumes du prévôt des marchands, des échevins, des mandeurs et du capitaine de la ville. — Uniforme des arquebusiers. — Question de préséance. — L'échauffourée du 26 avril 1680. — Arrêts du Conseil du roi. — Un plan de la chapelle.

Il y avait près d'un siècle que, chaque année, le premier vendredi après Pâques, avait lieu, à la chapelle de Saint-Roch, la procession générale du vœu public. Plusieurs jours auparavant, le Consulat faisait inviter « dans la personne et hôtel de leurs chefs, par le sieur procureur général de ladite ville ou secrétaire d'icelle », les divers corps constitués à assister à la cérémonie. Quant à l' « invitation du peuple », elle se faisait aussi quelque temps à l'avance, « dans les rues et les carrefours et dans les chaires des paroisses ».

Entre huit et neuf heures du matin, le Consulat se rendait en habits de cérémonie, avec sa suite et son escorte ordinaires, dans la nef de l'église métropolitaine de Saint-Jean.

Le costume du prévôt des marchands consistait en une robe de satin « couleur de violet ou de l'ancienne pourpre, doublé d'un violet de la même couleur » et un chapeau orné d'une cordelière d'or. S'il était officier de robe ou gradué, il « portait une soutane noire sous le même habit, et, s'il était homme d'épée, il la portait sous sa robe violette, laquelle, en ce cas, devait être moins longue que celle d'un officier gradué ».

Les robes des échevins, ainsi que celles du procureur général et des deux autres officiers du corps de ville, étaient de damas violet, doublé de la même couleur.

Les « sieurs ex-consuls » ou anciens échevins avaient des robes de drap d'Espagne ou de gros de Naples noir; ceux d'entre eux qui n'étaient pas gradués les portaient « à manches pendantes ».

Les « mandeurs » et leurs coadjuteurs étaient vêtus de robes de drap violet, avec de « grandes manches d'écarlate brodées de fleurons d'argent et chargées de l'écusson aux armes de la ville », avec cette seule différence que les deux mandeurs portaient le grand écusson et les coadjuteurs le petit.

Le cortège quittait Saint-Jean dans l'ordre suivant :

En tête, marchait le clergé, chantant les litanies ordinaires. Venaient ensuite, sur la même ligne, le Présidial et le Corps de ville. Le Corps de ville marchait à la gauche du Présidial, « laquelle Compagnie devait toujours, est-il dit dans le Cérémonial de 1680, être conduite par l'un de ses cinq chefs, qui ne peut et ne doit marcher que seul, ainsi que le prévôt des marchands, sur la même ligne, suivant l'ancien ordre et usage, sans que le prévôt puisse être croisé que par ce chef seul, lorsqu'il écheoit de filer et changer de main dans les portes et passages ».

Le Corps de ville était précédé des mandeurs et de leurs coadjuteurs. Derrière le prévôt des marchands, venaient les échevins, « deux à deux, le procureur général au milieu des deux officiers du corps; quand il manquait un échevin, le procureur marchait avec l'un des trois qui restaient ».

Les ex-consuls, également deux à deux, s'avançaient immédiatement après le corps de ville, mais « sans se mêler avec les officiers d'iceluy ».

Quant au capitaine de la ville, qui se trouvait aussi dans le cortège « comme servant de capitaine des gardes de la ville », il marchait un peu au-devant et à la gauche du prévôt des marchands.

Enfin, une partie de la compagnie des deux cents arquebusiers servait d'escorte au Corps de ville. Les lieutenants, enseignes ou sergents de la compagnie se tenaient sur les côtés ; « les soldats commandés suivaient et filaient après eux un à un, le long des rangs ».

Le capitaine de la ville était vêtu d'écarlate violet, couleur de la ville ; les arquebusiers, d'un justaucorps de drap violet cramoisi, d'une veste et d'une culotte, rouge garance pour la troupe, écarlate pour les officiers et sous-officiers. Ils étaient armés du casque, de l'épée et de la hallebarde.

Les autres corps constitués, les diverses confréries et la masse des fidèles terminaient le cortège.

Dans la chapelle, le Présidial et le Corps de ville se plaçaient vis-à-vis l'un de l'autre, le Présidial du côté de l'épître et le Corps de ville du côté de l'évangile.

Les bancs destinés aux deux Compagnies étaient « dans la même situation, mais chacun des chefs qui les conduisaient avait un prie-Dieu où il se plaçait seul, aussi dans la même ligne, au-devant des bancs et à la tête de chacune des deux

Compagnies ». C'est ainsi que le prévôt des marchands prenait place sur un prie-Dieu « à la tête du banc destiné pour les quatre échevins, pour le procureur général de la ville et les deux autres officiers dudit corps ».

Quant au capitaine de la ville, il « siégeait un peu au-devant et retiré à la gauche » du prévôt des marchands.

On entendait une messe basse, puis la procession regagnait la ville en observant le même ordre qu'à l'aller (1).

Cette cérémonie s'était toujours passée sans le moindre incident fâcheux. Mais, en 1680, il en fut autrement ; une scène scandaleuse se produisit entre Messieurs du Consulat et quelques membres de la Sénéchaussée et du Présidial.

Le vendredi 26 avril — le premier vendredi après Pâques — le clergé et les fidèles de toutes les paroisses s'étaient réunis, comme de coutume, à la cathédrale.

Le Consulat, blessé de ce que, depuis un certain temps, Messieurs de la Justice affectaient de ne se rendre qu'au nombre de trois ou quatre aux cérémonies auxquelles il les conviait, ne les avait pas invités à celle-ci.

Néanmoins, le lieutenant-général, M. Cholier, et le procureur du roi, M. de Praslon, vinrent à Saint-Jean avec quelques conseillers. Au sortir de l'église, ils voulurent prendre le pas sur les échevins et sur le prévôt des marchands, M. Thomas de Moulceau, et, comme ce dernier protestait, M. de Praslon le poussa violemment et le fit rouler jusqu'au bas des degrés de la *calade* (2).

Thomas de Moulceau se releva et reprit son rang. Mais

---

(1) Voir : *Arch. de la ville de Lyon*, BB 386, chap. VI, fol. 26-29, chap. XI, fol. 39-40.

(2) On appelait ainsi, dans plusieurs villes, et spécialement dans le Lyonnais, le parvis qui se trouvait devant les églises et qui servait de lieu de réunion et de promenade aux oisifs et aux bavards. La *calade* la

le corps consulaire fut de nouveau assailli et bousculé par les magistrats et leurs sergents. L'un d'eux, le sieur Paulin, s'oublia même jusqu'à assener sur la tête de M. de Moulceau un coup de hallebarde qui, fort heureusement, fut amorti par l'épaisseur de sa coiffure et de sa perruque.

— Quoi ! s'écria ce dernier, un coup de hallebarde !

— Oh ! il n'est pas assez fort... répondit le lieutenant-général Cholier.

Cependant, Ferrus, le capitaine des arquebusiers, voulut arrêter Paulin ; par malheur, en essayant de désarmer le sergent, il se fendit le pouce avec le fer de sa hallebarde.

Un tel désordre s'ensuivit que le clergé, effrayé, alla se réfugier dans l'église de Saint-George. La procession n'eut pas lieu.

On verbalisa de part et d'autre.

Le roi, ayant évoqué l'affaire, commit pour faire une enquête M. Dugué, intendant de la police de Paris.

Un premier arrêt du Conseil du roi, en date du 30 avril 1680, laissa au Consulat la liberté de ne pas inviter les autres corps à la procession, liberté « de laquelle, disait l'arrêt, il peut d'autant plus légitimement se servir que, le Corps de ville représentant tous les autres, il suffit pour acquitter et accomplir le vœu fait à Dieu par ladite ville pour ladite procession aux fins d'obtenir de sa divine bonté la délivrance du mal contagieux par l'intercession de Saint Roch .

Sa Majesté confirmait en même temps, par cet arrêt, son ordonnance précédente du 11 mai 1639, « faisant en

---

plus fameuse, jadis, à Lyon, était celle de Notre-Dame-de-Confort, où Rabelais, qui demeurait rue Dubois, aimait à s'arrêter lorsqu'il allait faire son service à l'Hôtel-Dieu.

outre défense au Présidial de plus se trouver à la procession de Saint Roch qu'il n'y fût appelé, et se réservant au surplus de connaître elle-même des contestations meües entre ces deux Compagnies, circonstances et dépendances. » (1)

Le 21 décembre, le Consulat fit dresser une nouvelle relation de cet événement pour réfuter « certaines suppositions injurieuses et contraires à la vérité » qui se trouvaient dans celle qu'avaient rédigée les officiers de la sénéchaussée.

Enfin, le 16 avril 1681, intervint un dernier arrêt du Conseil du roi, qui réglait définitivement la préséance :

« Le lieutenant-général et le prévôt des marchands, disait ce document, marcheront ensemble, et le reste du Consulat à gauche du Présidial » (2).

Ainsi se termina cette querelle sur les vains honneurs du pas.

La procession fut reprise en 1682.

Les Archives de la ville de Lyon possèdent un plan — anonyme et sans date — de la chapelle de Saint-Roch, qui semble avoir été dressé lors de l'enquête qui suivit les troubles du 26 avril 1680. La raison en est dans l'annotation suivante, portée sur ce plan : « Deux portes que l'on peut faire facilement (3) pour éviter la croisade » (4).

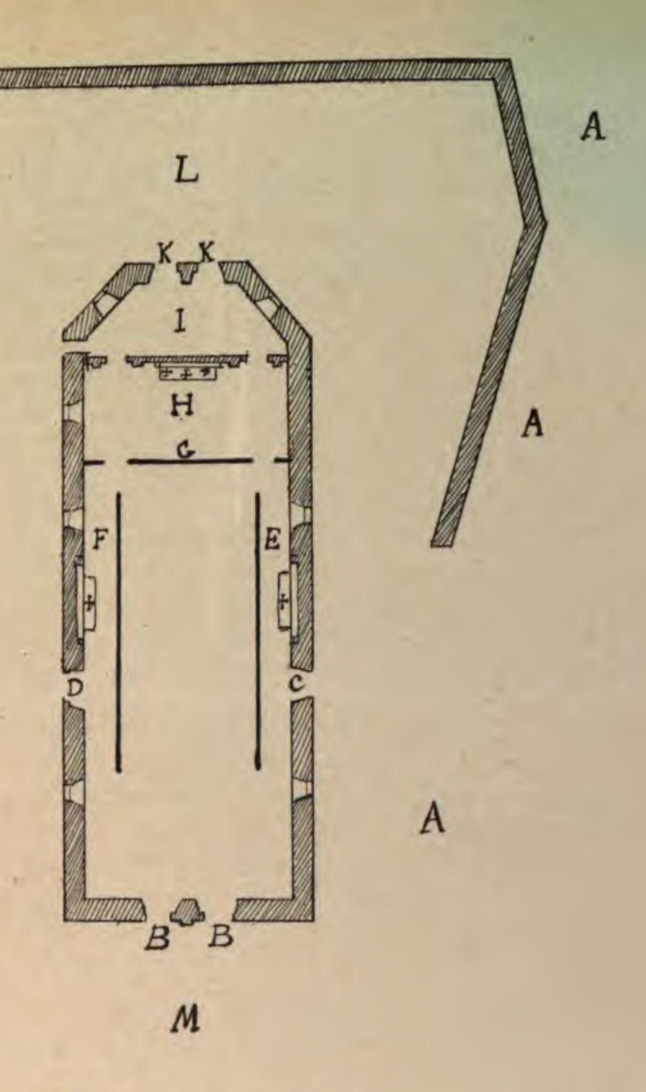
---

(1) *Arch. de la ville de Lyon*, BB 386, chap. VI, fol. 26-29. et chap. XI, fol. 39-40.

(2) *Ibid.*, BB, 237 et 385 ; Invent. som.. t. I, fol. 150 et 279.

(3 Au chevet de la chapelle.

(4) *Arch. de la ville de Lyon*, BB, 385.



A Avenue Saint-Roch.
BB Les deux portes d'entrée séparées seulement par un pillié.
C Porte à droite du côté de vent.
D Porte à gauche du côté de bize.
E Bancs de Messrs du Présidial.
F Bancs de Messrs du Consulat.

G Balustrade de bois devant l'autel.
H Autel.
I Sacristie.
KK Deux portes que l'on peut faire facillement pour éviter la croisade.
L Terrasse.
M Porche.

FAC-SIMILÉ D'UN VIEUX PLAN QUI SE TROUVE AUX ARCHIVES DE LA VILLE DE LYON.



VI

La Confrérie de Saint-Roch. — Documents divers. — Les statuts de la Confrérie. — Requêtes et autorisations. — Jean-Pierre Bouillon, concierge de la chapelle ; sa révocation. — Le pèlerinage de la Confrérie des jardiniers.

Au mois de juin 1716, les Pères Minimes firent des démarches pour obtenir du Pape Clément XI la permission d' « ériger » dans la chapelle de Saint-Roch une confrérie « pour les fidelles de l'un et de « l'autre sexes ».

Cette permission obtenue et la bulle papale visée par Monseigneur l'Archevêque de Lyon, il s'agit d'obtenir l'autorisation du Consulat. Quatre bourgeois de Lyon, Moyse-Louis Blanchon, Honoré Cochonet, Gaspard Griffon et Jacques-François Burdin, les futurs courriers de la nouvelle Confrérie, lui adressèrent la supplique suivante :

A messieurs les prévost des marchands et échevins de la ville de Lyon et commandant en l'absence (pour le Roy) de Nosseigneurs les gouverneurs.

Suplient humblement Moyse Louis Blanchon, Honnoré Cochonet, Gaspard Griffon et Jacques François Burdin, tous quatre bourgeois et habitans de Lyon, et vous remontrent que les R. P. Minimes de cette ville ont obtenu une bulle de notre Saint-Père le Pape en datte du dixième juin dernier, portant permission d'ériger dans la chapelle de Saint Roch, hors la porte de Saint George de cette ville, une confrérie à l'honneur de saint Roch pour les fidelles de l'un et de l'autre sexes. Cette bulle a non-seulement été visée par monseigneur l'archevêque comte de Lyon, le second du présent mois, mais encore mondit seigneur l'archevêque, par son décret du premier dudit présent mois, y a institué, érigé et étably de son autorité laditte confrérie en l'honneur et sous le voccable de saint Roch, ainsy que plus au long y est porté,

Les suplians, mûs de piété et de dévotion, désirent d'y être agrégés; mais comme vous êtes, Messieurs, les fondateurs et les patrons de cette chapelle et que vous avés marqué dans tous les tems le zelle et toute la dévotion possible en l'honneur de ce saint, ils ont cru ne pouvoir faire cette entreprise que sous votre autorité et par votre permission.

Ce considéré, Messieurs, il vous plaise permettre aux suplians et à tous ceux et celles de l'un et de l'autre sexes des fidelles qui y auront dévotion de s'agréger dans laditte confrérie, et en conséquence ordonner qu'il leur sera permis de s'assembler toutes les années au premier jour de septembre pour y nommer deux courriers pour faire les fonctions convenables, rendre les comptes et générallement faire tout ce que besoin sera. Ils s'estimeroient très-heureux, Messieurs, sy (toujours attentifs et remplis de zelle pour la plus grande gloire de Dieu) vous vouliez bien, comme patrons de laditte chapelle et premiers courriers de laditte confrérie, les honnorer de votre présence et assister aux dittes assemblées, et cependant nommer dez à présent les suplians pour courriers supérieurs sous vous, Messieurs, de laditte confrérie, dont deux en sortiront au premier de septembre 1717, qu'il en sera nommé deux autres en leur place, et ainsy continuant d'année à autre, ensorte qu'il y en aye toujours deux anciens et deux modernes en exercice, vous continuerez par là, Messieurs, de contribuer à l'augmentation de la dévotion, et les confrères redoubleront leurs vœux et leur prières pour la santé et prospérité de vos personnes et l'augmentation de vos maisons.

M. L. Blanchon H. Cochonet (1).

---

(1) La supplique ne porte que ces deux signatures.

Le Consulat donna son consentement en ces termes :

Vu les présentes remontrances ensemble et les pièces y énoncées, nous agréons et confirmons en tant que besoin l'établissement d'une confrairie dans la chapelle de St-Roch dont nous sommes les fondateurs et les patrons, et, en conséquence, nous avons nommé lesd. Blanchon, Cochonet, Griffon et Burdin, courriers de lad. chapelle pour en faire les fonctions jusqu'au premier septembre de l'année prochaine mil sept cent dix-sept, auquel tems il sera nommé deux autres pour succéder aux deux qui sortiront dans ce tems là, ainsy continuer d'année à autre, en sorte qu'il y ait toujours deux anciens courriers et deux modernes en exercice, à la charge par les suplians d'enregistrer la présente ordonnance à la tête du livre de la confrairie, et que s'il survient quelque contestation dans la suite entre les courriers et les confrères sur le redition des comptes ou autrement au sujet dud. établissement, elles seront portées par devant nous.

Délibéré au Consulat, par nous prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, le quatrième aoust mil sept cent seize.

CHOLIER BORNE ALBANEL
RENAUD (1)

Ainsi se trouva « érigée » la Confrérie de Saint-Roch, fondée — nous apprend un petit livre ayant pour titre : *Règle et statuts de la dévote Confrérie establie dans l'Eglise de Saint-Roch, dehors la porte Saint-George* (2) — « pour conserver plus authentiquement la mémoire du vœu solennel du clergé et du Corps de ville en action de grâce pour la délivrance du mal contagieux qui désola non seulement la grande ville de Lyon vers l'an 1577 et les lieux circonvoisins, mais encore plusieurs provinces du royaume ».

Les pouvoirs civils et religieux lui accordèrent tout leur appui : « Monseigneur l'Archevêque et Messieurs de ville

---

(1) *Archives de la ville de Lyon*, GG., chap. XIX, fol. 439.
(2) Bibliothèque de la ville de Lyon, Fonds Coste, n° 3024.

s'en déclarèrent les Recteurs perpétuels et bienfacteurs, par la libéralité qu'ils se voulurent engager d'y faire ».

Deux ans plus tard, les courriers de la Confrérie, « avec les anciens », jugeaient à propos de « dresser des statuts et de les présenter à Monseigneur l'Archevêque et à Messieurs de ville pour être approuvés et obtenir l'effet de leur exécution ». Voici les principaux articles de ces statuts :

I. Il faut se faire présenter par quelqu'un des confrères; les fils de famille y seront reçus à quatorze ans et les filles à douze, pourveu qu'ils ayent le consentement de leurs parents ou tuteurs.

La réception se fera dans la chapelle : le droit de réception est fixé à cinq livres.

III. Chaque confrère est tenu de payer une confrérie annuelle d'une livre cinq sols.

IV. Les confrères sont exhortés à donner le bon exemple et à fréquenter les sacrements.

V. Les confrères sont invités à visiter la chapelle et à prier pour la conservation de la ville.

VI. La nomination des courriers et trésoriers aura lieu le premier lundy de Septembre dans la chapelle de Saint-Roch; les quatre courriers proposeront chacun deux confrères, et, de ces huit, les deux qui auront la pluralité des voix seront élus.

VII. Les courriers seront installez dans l'exercice de leur charge le second dimanche de novembre; assemblée générale pour la rédition des comptes.

VIII. Il y aura toujours quatre courriers, deux anciens et deux nouveaux. Ils sont chargés du soin de la chapelle et de tout ce qui dépend de la Confrérie. Ils mettront au moins dix cierges à l'autel, mais ils n'excèderont pas pendant l'année pour cela la somme de 50 livres. Ils conserveront les meubles de la chapelle, comme aussi l'entretien du catalogue, de la table et boisage qui sont présentement placés dans la chapelle.

IX. Livres de la Confrérie : 1° Livre des réceptions ; 2° celui des

confréries annuelles; 3° celui des nominations; 4° celui de la rédition des comptes, inventaire et acquisitions.

XV. Au décès d'un confrère, on envoie des billets pour assister à son enterrement; quarante messes sont distribuées pour le repos de son âme; le service se fera le premier lundy après qu'il y aura eu pardon dans la chapelle pour la Confrérie après son décès.

XVII. Les courriers ne peuvent faire aucune dépense sans un consentement de l'assemblée générale. Les deux nouveaux feront les avances nécessaires, lesquels deniers leur seront remboursés en sortant de charge.

XVIII. Veu que les Sœurs n'entreront dans aucune charge ny assemblée, elles feront suivant l'ordre du tableau le pain bény, qui se fera deux fois l'année, le jour de la fête de saint Roch et le jour de la fête de saint Sébastien (1). »

Les statuts approuvés, le 10 novembre 1718, par François-Paul de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon, et par le Consulat, les courriers de la Confrérie adressèrent encore la supplique suivante :

A Messieurs les prévost des marchands et échevins, juges consuls de Lyon,

Les courriers les supplient de se déclarer plus positivement protecteurs de ladite Confrérie et de permettre aux suppliants d'inscrire dans leur livre le nom de chacun d'eux.

Signé : M. Blanchon, H. Cochonet, G. Griffon, Marchand, Billand, Tourtier, Jean Micoud, Chalon, F. Mutin cadet, Chaignot, C. Perret.

Voici la réponse du prévôt et des échevins :

Les prévost des marchands et échevins, juges consuls de Lyon, permettent aux courriers de la Confrérie de Saint Roch d'inscrire dans leur livre le nom de chacun d'eux, ainsi que d'avoir un tableau scellé

(1) *Règle et statuts de la dévote Confrérie establie dans l'Eglise de Saint-Roch, dehors la porte Saint-George*, petit livre cité plus haut.

dans la muraille et placé au-dessus d'un banc à hauteur d'appuy à contenir une table et six sièges, le tout fermant à clef.

Signé : CHOLIER, ALBANEL, RENAUD, GOIFFON, J. PESSON. Par le Consulat, signé : MORIN (1).

Un peu plus d'un an après, les courriers et anciens courriers de la Confrérie, qui étaient alors les sieurs Blanchon, C. Perret, Hugues Perra, Billloud, H. Joannin, Cedor, Ferréol, Pluch, C. Bonnet et Escudiez, demandaient à « Monseigneur l'Archevêque d'établir une octave à la fête de saint Roch, afin de seconder le zèle et la piété des confrères ».

A date du 1er mars 1720, l'Archevêque leur accorda son autorisation (2).

Puis, le 3 août 1724, une requête des « sieurs courriers officiers en charge et confrères de laditte dévote Confrérie de St-Roch », était communiquée à « Alexandre Prost, écuyer et seigneur de Grange-Blanche, avocat et procureur général de la ville et communauté de Lyon » pour être remise à « Messieurs les prévost des marchands et échevins ».

Dans cette requête, les suppliants exposaient que « le grand nombre des confrères et sœurs qui s'étaient associés à laditte confrérie avaient rempli entièrement le catalogue qui avait été fait et posé dans la chapelle lors de l'établissement de la Confrérie ». Ils demandaient l'autorisation d'en faire un autre et de le placer « dans la contreface » de celui qui était actuellement dans la chapelle.

Ils demandaient en outre qu'à l'avenir les assemblées nécessaires pour la nomination des courriers et la reddition des comptes fussent composées seulement de ceux qui

---

(1) *Règle et statuts de la dévote Confrérie*, etc.

(2) *Ibid.*

auraient « passé par les charges » et de douze des anciens confrères.

Le prévôt des marchands et les échevins firent droit à cette demande (1).

Un autre document nous apprend qu'à la fin de l'année 1730 on construisit un mur de clôture sur la gauche du chemin allant à la chapelle. Cette pièce, datée du 27 juillet 1730, porte « soumission d'un sieur Rougnard (2) pour la construction du mur et abandon du terrain pour une somme de 1.000 livres qui a été payée » (3).

Vers le milieu du dix-huitième siècle, semble-t-il — car ce papier ne porte ni signature, ni date — une supplique fut adressée « à Messieurs du Consulat au nom de Jean-Pierre Bouillon, concierge des chapelles de Saint-Roch et de Saint-Laurent, demandant l'établissement dans ces deux monuments de troncs destinés à recevoir l'argent des offrandes » (4).

Ce Jean-Pierre Bouillon était non seulement concierge de ces deux sanctuaires, mais encore réveille-matin (5) de la ville de Lyon. Il était, en outre, poète à ses heures; on lui attribue un cantique spirituel (6) et aussi, à tort ou à

---

(1) *Archives de la ville de Lyon*, GG, chap. XIX, fol. 439.

(2) Rougniart, propriétaire de la maison des Tournelles.

(3) *Archives de la ville de Lyon*, Invent. Chappe, t. XIX. p. 183.

(4) *Ibid.*, Inventaire Chappe, t. XIX, p. 183.

(5) Jadis, un crieur public parcourait les rues, une nuit de chaque semaine, réveillait les citoyens par le son d'une cloche et les exhortait à prier pour les trépassés. Cet usage ne fut aboli à Lyon qu'en 1785, sur les réclamations du docteur J.-B. Desgranges. (Voir : BREGHOT DU LUT, *Nouveaux mélanges*, p. 442).

(6) Cette pièce, qui se trouvait autrefois à la Bibliothèque de la ville de Lyon (fonds Coste, nº 17.293), a disparu.

raison, une sorte de poème intitulé : *La ville de Lyon en vers burlesques*.

Le recueil des actes consulaires ne nous apprend pas si l'autorisation demandée par Jean-Pierre Bouillon lui fut accordée ; toujours est-il que nous retrouvons, dans une délibération du 12 juillet 1771, son nom mêlé à des incidents, sur lesquels ce document ne nous fournit aucun détail, mais qui avaient amené la dissolution de la Confrérie de Saint-Roch. Le Consulat, tout en exprimant son désir de « voir rétablir l'exercice de la Confrérie », révoquait Bouillon de ses fonctions de concierge et demandait aux courriers de lui désigner « un autre sujet pour remplir lesdites fonctions ».

Voici, du reste, le texte complet de cet arrêté :

Nous Prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, désirant de voir rétablir l'exercice de la Confrairie de St-Roch et faire cesser les difficultés qui ont donné lieu à la suspension de cet exercice pieux depuis l'année 1759 et qui sont venus à notre connaissance, avons arrêté :

1° Que la commission accordée au nommé Bouillon par le Consulat pour remplir les fonctions de concierge de ladite chapelle de St-Roch, demeure révoquée ; autorisons en conséquence les courriers et confrères de ladite Confrairie, de nous proposer un autre sujet pour remplir lesdites fonctions de concierge, et être par nous autorisé s'il est agréable au Consulat.

2° Que les courriers sont autorisés de s'assembler en la forme prescrite par l'ordonnance consulaire du 3 août 1724, pour procéder soit au choix des nouveaux courriers, soit au choix du nouveau concierge.

3° Que ladite chapelle continuera d'être desservie comme par le passé par les R. P. Minimes.

4° Que les confrères demeureront chargés à leurs frais de l'entretien et menues réparations de ladite chapelle de St-Roch.

5° Que les deffenses sont faites aux courriers d'excéder dans les dépenses qu'ils feront pour la solennité de la fête de St-Roch, le

produit des droits de confrairies, à peine de demeurer responsables en leurs propres et privés noms de l'excédent desdites dépenses.

Et finalement, qu'en cas de contestations lors de la redition des comptes des courriers, elles seront portées pardevant nous pour épurer lesdits comptes.

Fait à Lyon, au Consulat, par nous prévôt des marchands et échevins susdits, le douzième juillet mil sept cent soixante et onze.

Signé : CHIRAT, CLAVIÈRE et AUDRA L'AINÉ (1).

Enfin, nous savons par un dernier document que, vers la fin du XVIIIe siècle, diverses confréries de la ville allaient isolément, à certaines dates, en pèlerinage à la chapelle de Saint-Roch.

Le 6 novembre 1784, M. Navarre, curé de Saint-Nizier, adressait au prévôt des marchands une requête pour lui demander une escorte.

La Confrérie des jardiniers avait coutume de se rendre en procession, chaque année, le 7 novembre, à la chapelle de Saint-Roch et d'y faire célébrer une messe; des prêtres de l'église Saint-Nizier les y conduisaient et une escorte, fournie d'ordinaire par la Compagnie franche, leur était donnée pour le maintien du bon ordre.

Messire Antoine Fay, « chevalier, seigneur baron de Sathonnay, Albonne et autres lieux, prévôt des marchands, commandant dans la ville de Lyon en l'absence de Mgr le duc de Villeroy », répondait favorablement à la requête du curé de Saint-Nizier et accordait le nombre d'hommes nécessaire (2).

---

(1) *Archives de la ville de Lyon*, GG, chap. XIX, fol. 440.

(2) *Ibid.*, GG, chap. XIX, fol. 441.



VII

La chapelle de Saint-Roch sous la Révolution. — Une cérémonie civique en 1790. — Réparations au sanctuaire. — Sa dévastation par les jacobins en 1793. — Vente de la chapelle, comme bien national, le 27 messidor an IV (15 juillet 1796). — L'acte de vente. — Transfert du culte de saint Roch dans l'église de Saint-George (5 août 1807). — Démolition de la chapelle. — L'état actuel des lieux.

En 1790, la procession à la chapelle de Saint-Roch fut remplacée par une sorte de cérémonie civique ; on célébra une messe en plein air, sur le parvis du sanctuaire.

Au mois de juillet 1791, le bureau du Conseil municipal de Lyon s'occupa de faire à la chapelle quelques réparations urgentes. Voici l'arrêté pris à ce sujet par le Conseil :

Vu le procès-verbal fait le 26 dernier par le juge de paix du canton de l'ancienne ville, par lequel il est établi qu'il a été fait des fractures aux murs extérieurs de la chapelle dite de Saint-Roch, appartenant à la commune, et la requête présentée par le prêtre desservant ladite chapelle, par laquelle il demande qu'il y soit fait les réparations qu'exige la sûreté du culte divin, il a été arrêté, après avoir ouï M. le Procureur de la commune, qu'il sera fait, aux frais de la commune et

par la voie économique par les soins de Messieurs chargés de la section des travaux publics, les réparations nécessaires aux murs de la chapelle de Saint-Roch, tant intérieurement qu'extérieurement, pour la sûreté de l'exercice du culte divin.

Fait à Lyon, les jour et an susdits,

VITET, maire. MAISONNEUVE, CHARMETTON, PRESSAVIN, BERTHELET, NIVIÈRE-CHOL (1).

Le 28 septembre de la même année — le culte constitutionnel avait alors été substitué au culte catholique romain — il était encore fait mention de la chapelle de Saint-Roch dans une délibération municipale. Le bureau du Conseil arrêtait que, « le dimanche 16 octobre suivant, des divisions du Conseil général de la commune se rendraient, avant l'office paroissial, dans les églises : 1° Des ci-devant Bernardines, second oratoire de la paroisse de Nord-Est; 2° dans l'église de Sainte-Marie, ci-devant dite des Chaînes, second oratoire de la paroisse de Nord-Ouest; 3° *dans la chapelle de Saint-Roch, second oratoire de la paroisse Saint-Just*, à l'effet d'y installer MM. les curés et recevoir le serment des vicaires qu'ils auraient nommés (2) ».

Puis les mauvais jours de la Révolution arrivèrent et la chapelle subit, comme tous les autres monuments religieux, les injures et les déprédations des jacobins. Ses vitraux furent brisés, ses ornements et ses vases sacrés enlevés.

Enfin, en 1796, la chapelle de Saint-Roch fut vendue comme bien national, pour la somme de six mille six cents francs.

L'acte de vente, daté du 27 messidor an IV de la Répu-

---

(1) *Archives de la ville de Lyon*, Bureau municipal, séance du 30 juillet 1791.

(2) *Ibid.*, séance du 28 septembre 1791.

blique française (15 juillet 1796), renferme de précieuses indications ; voici le texte de ce document :

Nous, administrateurs du département du Rhône, pour et au nom de la République française et en vertu de la loi du 28 ventôse dernier, et en présence et du consentement du commissaire du Directoire exécutif, avons, par ces présentes, *vendu* et délaissé dès maintenant et pour toujours,

Au citoyen Jacques R....., demeurant à Lyon, à ce présent et acceptant pour lui, ses héritiers et ayants droits, l'immeuble national dont la désignation suit :

La cy-devant chapelle de Saint-Roch, la terrasse et le chemin y conduisant, le tout situé à la Quarantaine, montée de Choulans.

Cette chapelle et la terrasse sur laquelle elle est construite sont confinées au midi, au nord et à l'occident par la possession du s. Rougniat (1), et à l'orient par les jardins du s. Clavier (2) ; elle est scise sur le haut de la montagne au-dessus de la Quarantaine et à laquelle on parvient par un chemin descendant de ladite et aboutissant sur le chemin de Choulans, ce chemin ayant environ 279 pieds de longueur sur dix à douze pieds de large ; ce même chemin est borné à l'occident et au midi par les possessions du s. Rougniat et à l'orient par les maisons appartenant au s. Peyssellier et les jardins du s. Clavier, et sur le chemin de Choulans par une barrière en bois.

Cette chapelle est précédée d'un porche dont la superficie, y comprise celle de la chapelle, est d'environ 1.738 pieds, mesure de Lyon, et la terrasse qui l'entoure contient en superficie 5.865 pieds, pareillement mesure de Lyon. Cette terrasse est circonscrite par des murs, tant de clôture que de terrasse ; elle est plantée de sept gros pieds d'arbres, tant marronniers que tilleuls.

La construction de cette chapelle consiste en un corps de bâtiment de forme quarrée oblongue, terminée en pan coupé au levant, deux portes ceintrées formant une entrée principale ; deux portes latérales, l'une au nord et l'autre au midi, plus une troisième donnant dans la partie formant sacristie, laquelle est séparée de la chapelle par une cloison

(1) Rougniart.

(2) Clavières ou de Clavières.

en planches ; au-dessus de la sacristie est un entresol auquel on parvient par un escalier en bois.

Cette chapelle prend ses jours par quatre fenêtres ceintrées, deux au nord, deux au midi, lesquelles sont absolument dénuées de toute fermeture. Le pavé est en partie en dalles et en partie en carreaux en terre cuite ; le plafond est en lambris en forme de voûte surbaissée.

Ces chapelle, chemin et terrasse, dépendant de biens ecclésiastiques et de ceux de la commune de Lyon acquis à la nation en vertu des lois des 2 novembre 1789 et 24 août 1793, ont été évalués, conformément à l'article cinq de la loy du 28 ventôse, par le procès-verbal d'estimation en date du 13 de ce mois des citoyens P..., architecte nommé par l'acquéreur par sa soumission du 26 prairial, et D....., architecte nommé par délibération du département du 9 aussi de ce mois, d'avoir en revenu annuel à la somme de trois cents francs et en capital à celle de six mille six cents francs, cy........................ 6.600 fr.

Les ditte chapelle, chemin et terrasse sont vendus avec leurs servitudes actives et passives francs de toutes dettes, rentes foncières constituées ou hypothéquées, de toutes charges ou redevances quelconques, pour par l'acquéreur entrer ez propriété, possession et jouissance à compter de ce jour.

Sont exceptés de la présente vente les objets intérieurs, tels qu'autel, tableaux, statues, meubles et le bénitier isolé.

L'acquéreur est subrogé à tous les droits de la nation envers les propriétaires voisins.

D'après les données fournies par ce document, il est permis de supposer que les dimensions de la chapelle étaient les suivantes :

Largeur de la chapelle et du porche le précédant immédiatement : 21 pieds ou 7 m.

Longueur du porche....................	20 pieds ou 6 m. 66
Longueur de la chapelle................	63 » ou 21 m.
Soit une longueur totale de	83 pieds ou 27 m. 66

Ce qui donnerait en superficie :

Pour le porche..................................	420 pieds
Pour la chapelle (pans coupés déduits)...........	1.318 »
Soit un total égal à la superficie indiquée par l'acte ci-dessus	1.738 »

mesure de Lyon.

L'acte de vente est suivi du procès-verbal d'estimation par experts et porte la mention suivante :

« Enregistré à Lyon le 1er thermidor an IV, deux cent cinquante francs en promesses de mandat et quatre cent vingt francs en assignats à trente capitaux pour un (1). »

En août 1807, le culte de Saint Roch fut transféré dans l'église paroissiale de Saint-George, ainsi qu'en témoigne le document suivant :

Les vicaires généraux de Son Altesse Eminentissime Monseigneur le Cardinal Archevêque de Lyon, Primat des Gaules, assemblés en conseil le cinq août 1807,

Considérant 1° qu'il importe à la piété de conserver un culte particulier à Saint Roch, soit par reconnaissance des grâces reçues du ciel par l'intercession de ce saint, spécialement en tems de peste, soit pour être, à l'avenir, préservés de ce fléau ;

2° Que dans ces vues on avait anciennement érigé une chapelle à Saint Roch, au territoire de la Quarantaine ;

3° Que cette chapelle a été détruite pendant les troubles de la Révolution ;

4° Que les fidelles de la paroisse de Saint-George désirent que la dévotion à Saint Roch soit attachée à leur église paroissiale, attendu que l'ancienne chapelle de Saint-Roch était sur leur territoire ;

5° Qu'ils ont obtenu de S. A. E. Monseigneur le Cardinal Archevêque de Lyon l'érection d'une Confrérie en l'honneur de Saint Roch, dans leur église paroissiale ;

Arrêtent :

1° La dévotion envers Saint Roch est transférée dans l'église paroissiale de Saint-George ;

2° Nous confirmons en tant que besoin la Confrérie qui est érigée dans cette église en l'honneur de Saint Roch ;

3° Nous permettons au Sieur Curé, desservant de Saint-George, de faire chaque année, le dimanche qui suit immédiatement l'Assomption, la fête de Saint Roch, pour implorer sa protection auprès de Dieu,

---

(1) *Archives du département du Rhône.*

afin que cette ville et ce diocèse soient préservés de la contagion; de donner ce jour-là la bénédiction du Très-Saint Sacrement et pendant l'octave de cette fête, avec une procession le dernier jour.

Fait à Lyon, les jour et an que dessus.

Courbon, vicaire général,	Renaud, vicaire général,	Cholleton, vicaire général,

Par MM. les Vicaires généraux :
Allibert, pro-sec.

Ce document est extrait du registre (1) de la Confrérie de la Bonne Mort qui existe dans la paroisse de Saint-George (2).

La chapelle de Saint-Roch avait été démolie peu de temps après avoir été vendue comme bien national; en 1807, on acheva de la raser (3). L'emplacement qu'elle occupait et les jardins qui l'entouraient ne tardèrent pas à être cédés par le premier acquéreur au propriétaire voisin, qui les réunit à sa maison des Tournelles ou château de Choulans (4). Après plusieurs autres mutations, la propriété entière a été vendue, en 1899, à la Société anonyme immobilière de Choulans.

Il ne reste plus aujourd'hui, de l'antique chapelle de Saint-

(1) Commencé en 1807.

(2) Communiqué par M. l'abbé Gilbert Jarrosson, vicaire de la paroisse de Saint-George.

(3) Les fondations, qui subsistaient encore en 1848, ont été détruites à cette époque par les ouvriers des ateliers nationaux.— Voir : Meynis, *Anciennes églises*, p. 125.

(4) Le château de Choulans est situé à trois cents mètres environ, au levant, de la terrasse où s'élevait jadis la chapelle de Saint-Roch. Il a été bâti, en 1529, par Pierre Tourvéon, bourgeois de Lyon. En 1530, celui-ci obtenait du Chapitre de Saint-Just la permission de « recueillir les eaux fluentes dans le chemin pour les conduire dans ses fonds ».

Roch, que quelques vestiges sans intérêt — des soubassements de piliers, par exemple — dispersés dans les jardins, et la terrasse, qui domine les bâtiments de la caserne de passage.

On voit aussi, au pied de cette terrasse, les restes d'un vieux mur qui fut élevé, à la fin du siècle dernier, par le possesseur de la propriété voisine (1), M. de Clavières, à la place de la haie vive qui existait alors et qui ne protégeait pas suffisamment son jardin contre les déprédations des mendiants.

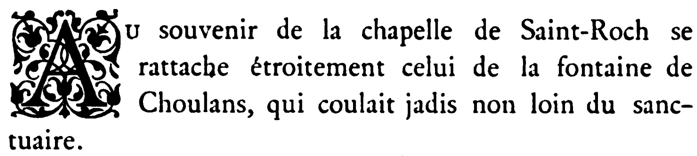
(1) Cette propriété — sur le terrain de laquelle a été bâtie la caserne de passage — après avoir appartenu, au siècle dernier, à M. Borel et à M. de Clavières (désigné sous le nom de « Clavier » dans l'acte de vente du 27 messidor an IV), passa dans les mains de M. Bon, puis dans celles de son neveu, M. Banès. Elle appartient aujourd'hui à Mme veuve Banès.





VIII

La fontaine de *Siolan* ou Choulans. — Pendant de longues années, ses eaux sont affectées au service des pestiférés de l'hôpital Saint-Laurent. — Camille de Neufville, abbé d'Ainay, et le Consulat; concession d'une partie des eaux de la fontaine pour l'arrosage des jardins de l'abbaye. — L'emplacement actuel de la fontaine.



Au souvenir de la chapelle de Saint-Roch se rattache étroitement celui de la fontaine de Choulans, qui coulait jadis non loin du sanctuaire.

Le territoire de Choulans (1) semble avoir tiré son nom de cette source ou fontaine, qui se trouvait, avant la

---

(1) « Le territoire de Choulans, situé hors la porte Saint-George, sur la colline de Saint-Just et de Saint-Irénée, est remarquable par la fertilité de son sol dans la partie inférieure, presque entièrement cultivée en jardins et qui produit les premiers hortolages qui se consomment à Lyon. Il forme une espèce de vallon qui commence entre la hauteur où est placée l'église de Saint-Just et celle qu'occupait l'ancien couvent des Génovéfains, et descend et se prolonge jusqu'à la naissance de la montée Saint-Laurent ». *Archives historiques et statistiques du département du Rhône,* t. X, 1829, fo 312.

construction du chemin de Choulans, au milieu de la montée conduisant à Saint-Irénée, et que le plan de 1550 désignait sous le nom de *Cholan*.

Plus anciennement, on appelait cette fontaine, *fontaine de Siolan*. L'historien Guillaume Paradin, doyen du chapitre de Beaujeu, nous apprend cette particularité (1) et donne de ce nom une étymologie assez singulière : « ... Il y avait une fonteine, écrivait-il en 1573, que les antiques documents et pancartes nomment *Siloa fons* ou *Siloë*, du nom de celle qui est en la Palestine, au pied du mont de Sion. De ce nom est demeuré un vestige dans la langue du vulgue, qui nomme cette fonteine *Siolan*. La pancarte dict ces mots : *Terminatur à mane via publica, cum Siloa fonte* ».

Le plus ancien titre connu où il soit question de la fontaine de Siolan est un acte en latin, du 12 mars 1470, contenant « abénévis fait par le chapitre de Saint-Just en faveur des héritiers de François de Novéon, de la prise d'eau de la fontaine de Siolan, pour abreuver un pré situé près de l'église de Saint-Laurent, sous un servis de trois deniers forts, portant lods, milods, etc. (2) »

Trente-six ans plus tard, nous trouvons un acte consulaire « contenant transaction entre le Consulat, comme administrateur des hôpitaux du Pont-du-Rhône et de Saint-Laurent, d'une part, et Jean-Antoine de Vulpio et sa femme, au sujet des fontaines de Siolan, que le Consulat prétendait appartenir au service de l'hôpital de Saint-Laurent de toute ancienneté et que ledit Vulpio soutenait lui appartenir à raison de son pré, dont sortaient lesdites fontaines, et les avoir abénévisées du seigneur direct. »

---

(1) *Mémoires de l'histoire de Lyon*, livre III, chap. III, p. 269-270.

(2) *Archives de la ville de Lyon*, Invent, Chappe, t. XVIII, fol. 21.

Il fut convenu : « 1° que les fontaines basses appartiendraient audit hôpital Saint-Laurent et la fontaine haute audit Vulpio ; 2° que ledit hôpital serait tenu à moitié du servis desdites fontaines; 3° qu'au cas que lesdites fontaines basses tariraient au temps avenir, ledit hôpital pourrait prendre la moitié de l'autre fontaine appelée Siolan (1). »

Durant le cours des années 1549-1550, la ville de Lyon fit « refaire à neuf le pavé depuys le répositoire de l'eau de la fontaine de Choulans, tout le long du chemyn, pardessus les corps qui conduisent ladicte eau, jusque à l'hospital Sainct-Laurens, où ladicte fontaine va sortir, auquel lieu l'on mect les pestiféreux ».

Les deux années qui suivirent, la ville fit encore réparer la fontaine de « l'hospital Sainct-Laurens des pestiférez et le pillier qui soutient l'ymaige Sainct Laurens, qui est le lieu où sort ladicte fontaine, qui estoit rompu en divers lieux (2). »

Guillaume Paradin nous dit encore (3) qu'il existait de son temps, près de l'hôpital Saint-Laurent-des-Vignes, une « arche » antique ou « bachasse de pierre creuse », servant à recevoir l'eau de la fontaine de Choulans. Cette arche n'était autre qu'un tombeau gallo-romain ayant été affecté *sub ascia,* par les soins pieux de son mari et de ses deux filles, à la sépulture d'une grande dame du nom de Tertinia

(1) *Archives de la ville de Lyon*, Invent. Chappe, t. XVIII, fol. 21. Acte consulaire du 13 octobre 1506.

(2) *Ibid.*, CC 990 et 995, Invent. som., t. III, p. 223 et 225.

(3) *Mémoires de l'Histoire de Lyon*, déjà cités, fol. 421.

Victorina, ainsi que l'attestait l'inscription qui y était gravée et que donne Paradin (1).

Un acte consulaire, du 19 septembre 1617 — signé par extrait : Guérin — nous apprend qu'à cette date le Consulat concéda à Claude Guigues, dit Pomier, « la faculté de prendre en la plus haute source de Siolan seulement, la grosseur d'une plume commune d'eau, pour faire conduire dans sa maison et dans son jardin, tant et si longuement qu'il plairait au Consulat (2). »

Enfin, en 1621, Camille de Neufville, alors abbé d'Aînay, ayant demandé au Consulat la concession d'une partie des eaux de la fontaine de Choulans, pour les conduire sur l'autre rive de la Saône et les employer à l'embellissement du jardin de l'Abbaye, le Consulat arrêta qu'en faveur des services rendus à la ville par la maison de Villeroy, notamment par M. d'Halincourt, il serait fait un abandon gratuit à l'abbé d'Ainay, « pour lui et ses successeurs qui seraient de sa maison, noms et armes, de la totalité des eaux de Choulans, sauf pendant les temps de contagion, où ces

---

(1) Spon, dans son ouvrage : *Recherches des antiquités de Lyon*, signale aussi deux inscriptions antiques qui se trouvaient, de son temps, « à une portée de fusil de la fontaine de Choulan, à la porte d'une petite maison de campagne ». La première rappelait un vœu fait par Leœnius Rufus et Leœnius Appollinaris, son fils, aux divinités des deux empereurs (*Numinibus Augustorum*) ; la seconde était un monument élevé par Q. Latinius Carus et Decimia Nicopolis à la mémoire de Q. Latinius Pyramus, leur élève, âgé de douze ans.— Voir : *Archives historiques du département du Rhône*, t. XI, fol. 255.

(2) *Archives de la ville de Lyon*, invent. Chappe, t. XVIII, fol. 21. L' « échantil » de fer pour cette prise d'eau est attaché à l'expédition de l'acte.

eaux étaient destinées au service de l'hôpital de Saint-Laurent, affecté aux pestiférés (1). »

Quelques années plus tard (2), les archives de la ville de Lyon (3) mentionnent le « rétablissement, en la muraille de clôture d'une maison appartenant à Antoine Gonnet, au territoire de Choulans, de deux pierres de taille où étaient sculptées des croix, armes des Gadagne (4) ». Ces pierres servaient de « regards à la fontaine de Choulans coulant en l'Hostel-Dieu Sainct-Laurens ». Les archives ajoutent : « Ladite fontaine ne peut estre divertie par ledit sieur Gonnet, ny autres, du cours qu'elle a par cet endroit au dit Hostel-Dieu. »

Aujourd'hui, la fontaine de Choulans coule à vingt mètres environ au nord du château de Choulans ou maison des Tournelles (5), dans le clos dépendant de cette vieille habitation. Il y a peu d'années encore, elle sortait de terre une trentaine de mètres plus haut, à l'ouest.

---

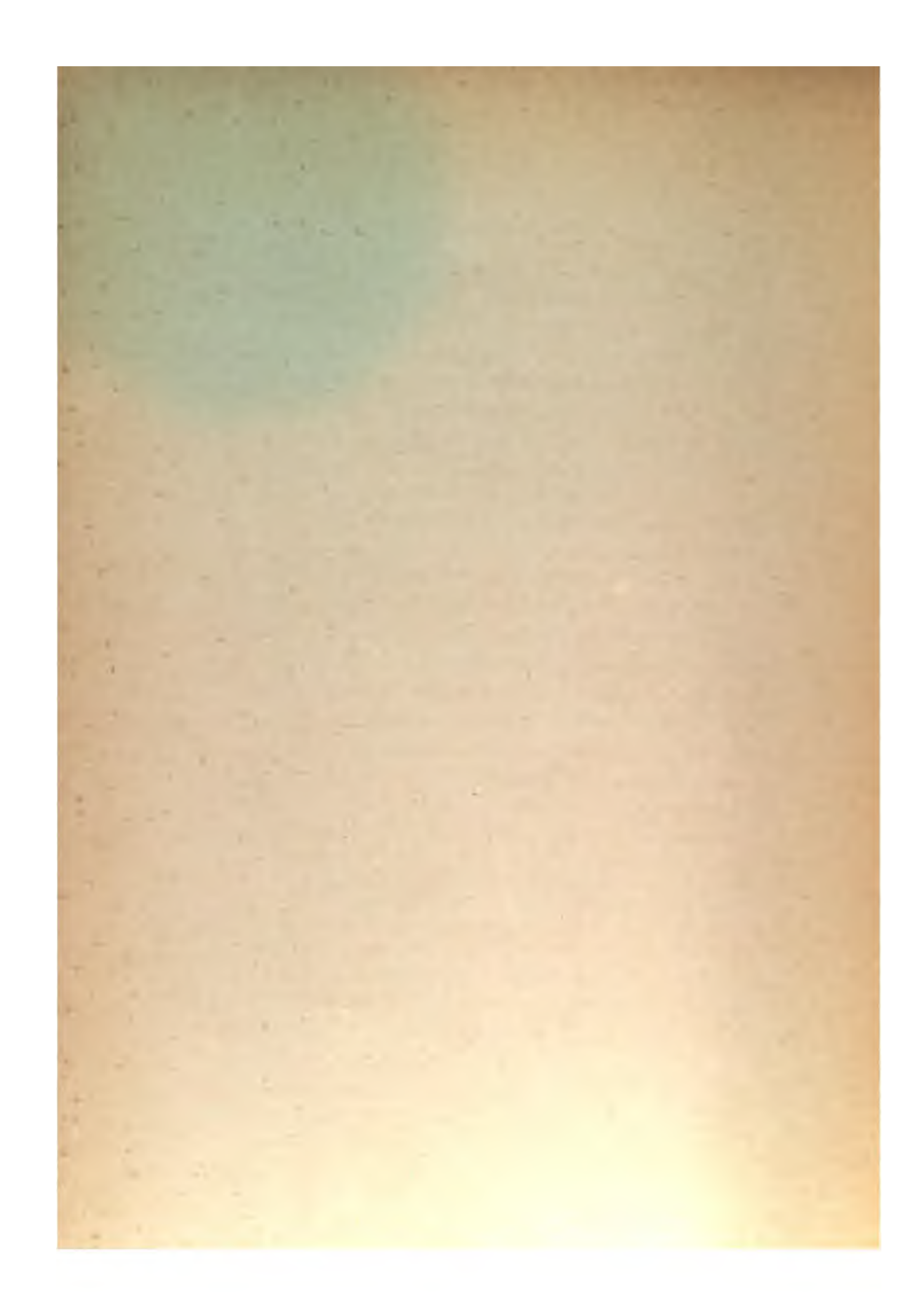
(1) A. Péricaud, *Notes et documents*, p. 156.

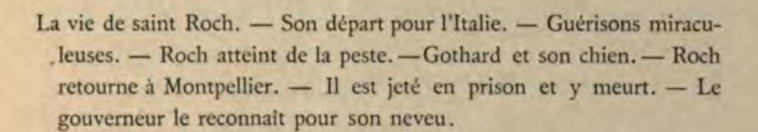
(2) En 1640.

(3) *Archives de la ville de Lyon*, Invent. som., t. I, fol. 115, BB 194.

(4) Les armes de Gadagne étaient : *De gueules à la croix dentelée d'or*. On sait que l'hôpital Saint-Thomas avait été bâti par Gadagne.

(5) Dont l'entrée est au nº 38 du chemin de Choulans.





IX

La vie de saint Roch. — Son départ pour l'Italie. — Guérisons miraculeuses. — Roch atteint de la peste. — Gothard et son chien. — Roch retourne à Montpellier. — Il est jeté en prison et y meurt. — Le gouverneur le reconnaît pour son neveu.



l'époque où fut construite la chapelle de Choulans, le culte de saint Roch était répandu dans une grande partie de la France et de l'Italie. L'Eglise l'honorait le 16 août; on l'implorait contre les maladies contagieuses et spécialement contre la peste (1).

La vie de ce saint est très curieuse. Roch était né en 1295, à Montpellier; il vint au monde avec une croix de couleur pourpre gravée sur la poitrine. Sa famille était une des premières de la ville.

A vingt ans, ayant perdu ses parents, Roch donna ses biens aux pauvres et se consacra à leur service. Puis, un jour, il revêtit l'habit de pèlerin et, à pied, le bâton à la main, se mit en route pour l'Italie, qui était alors ravagée par la peste.

---

(1) On donnait même quelquefois à la peste le nom de *mal de saint Roch*.

Le costume de Roch consistait, disent ses biographes, en une courte robe de couleur rouge (*brevi quadam coccinea veste*), sur laquelle était jeté un petit manteau d'étoffe grossière. Un chapeau à larges bords couvrait sa tête; une besace destinée à recevoir le pain de l'aumône était suspendue à ses épaules; une forte chaussure, propre aux longues marches, protégeait ses pieds; enfin, un bâton, auquel pendait une gourde, lui servait d'appui.

Arrivé en Italie, le jeune homme parcourut un grand nombre de villes, se consacrant partout, avec le plus admirable dévouement, au soulagement des malheureux atteints de la peste.

Mais il n'allait pas tarder à subir, à son tour, les atteintes du fléau. A Plaisance, comme il prodiguait ses soins à des pauvres qui avaient été recueillis dans un hospice, un bubon ou charbon noirâtre apparut à sa jambe droite.

Afin de ne pas être à charge à ses semblables, Roch résolut de se retirer dans une solitude. S'appuyant sur son bâton, il se traîna péniblement hors de la ville et gagna une vallée sauvage où s'élevait une épaisse forêt. Là, comme, à bout de forces et mourant de soif, il était près de succomber, un ange, dit la pieuse légende, fut envoyé du ciel pour le fortifier et le consoler.

Guidé par l'ange, Roch atteignit enfin une sorte de grotte. Il venait de s'y étendre sur un lit de feuillage, lorsque, soudain, à ses pieds, jaillit une source vivifiante. Bénissant la bonté de Dieu, Roch étancha les ardeurs de sa soif et lava la plaie de sa jambe. Ses souffrances devinrent aussitôt plus supportables.

Quelques instants après, un chien accourait près de lui, tenant dans sa gueule un pain qu'il déposait à ses pieds.

Cet animal appartenait à un seigneur de Plaisance, nommé

Gothard Palestrini, qui s'était réfugié dans sa maison de campagne pour échapper à la peste; il revint les jours suivants apporter à Roch le pain nécessaire à sa subsistance. Un jour, d'aventure, ayant suivi son chien, Gothard assista à cette curieuse scène; il s'approcha de Roch et s'entretint longuement avec lui. Il fut tellement touché par les exhortations de cet homme extraordinaire, qu'il abandonna ses biens, se voua au service des pauvres et alla mendier son pain dans les rues de Plaisance.

Peu de temps après, ayant appris que la peste sévissait de plus belle, Roch, bien que souffrant encore, retourna à la ville prodiguer ses soins aux malades. Il en guérit un grand nombre dans les hôpitaux, dans les rues et sur les places publiques, en faisant sur leurs membres le signe de la croix. Puis, le soir venu, il reprit le chemin de sa solitude.

Comme il s'était assis à l'entrée de la forêt, il vit tout à coup s'avancer et se ranger autour de lui les animaux sauvages qui peuplaient ces lieux déserts. Dans leurs yeux abattus, dans leurs membres tremblants, Roch eut bientôt reconnu les symptômes de la peste, qui avait atteint jusqu'aux fauves des halliers.

Prosternés en quelque sorte à ses pieds, ces animaux semblaient implorer sa protection. Roch les bénit et, s'approchant de chacun d'eux, les marqua du signe de la croix. Ils furent aussitôt guéris.

Roch continua sa route, et, en cheminant, il priait Dieu de lui rendre la santé. Or, comme il approchait de la grotte, des voix célestes se firent entendre au milieu du silence de la forêt : « Roch! Roch! disaient-elles, ta prière est exaucée; que ta souffrance cesse, que la santé te soit rendue! » Il se sentit guéri à l'instant même.

Cependant, la peste ayant cessé ses ravages, Roch fit ses adieux à Gothard et reprit le chemin de la France.

Celui-ci, qui était habile dans l'art de la peinture, se rendit dans l'église de Sainte-Marie-de-Bethléem, où Roch était allé prier à son arrivée à Plaisance, et s'appliqua à peindre sur un mur l'image de son maître. Un manuscrit de 1615 décrit naïvement, ainsi qu'il suit, les traits caractéristiques de cette œuvre :

« Gothard représente saint Roch comme étant de petite taille, mais plein de grâce et de bel aspect. Sa face était courte et pleine ; sa peau sans taches, quoique un peu rude ; ses yeux étaient grands et modestement inclinés vers la terre, ce qui lui donnait un air pensif et révélait en lui une grande force d'âme. Son nez n'était ni trop long, ni trop gros, et dans d'exactes proportions ; sa barbe était courte, peu épaisse et de teinte roussâtre ; ses cheveux crépus tombaient en boucles sur ses épaules ; son cou paraissait court par l'habitude qu'il avait de se tenir incliné, comme font ordinairement les personnes timides ; ses bras étaient charnus, ses mains très blanches, ses doigts longs et effilés. Le reste de sa personne était sans défauts et plein de distinction et de noblesse. »

Son œuvre achevée, Gothard, suivant les conseils de Roch, qui l'avait engagé à embrasser la vie contemplative des saints ermites, se retira dans les Alpes, sur la montagne qui porte aujourd'hui son nom.

Roch rentra à Montpellier dans le courant de l'année 1322. Il trouva sa patrie en proie aux plus grands troubles.

L'autorité du roi de Majorque (1), seigneur de la ville, était bien ébranlée ; depuis que l'évêque de Maguelonne,

(1) Le roi régnant se nommait don Sanche ; il mourut en 1324 et eut pour successeur Jayme III.

Bérenger de Fredol, avait cédé à Philippe le Bel (1) ses possessions de Montpelliéret (2), les rois de France tendaient à s'emparer du territoire voisin appartenant au roi de Majorque. D'autre part, de graves mésintelligences existaient entre la branche aînée et la branche cadette de la maison d'Aragon.

On comprend l'état de méfiance qui régnait dans la cité et les précautions que prenaient les autorités à l'égard des étrangers.

Roch pénétra jusqu'au centre de la ville et vint, harassé de fatigue, s'asseoir sur un banc de pierre, non loin de la maison où il était né. Il avait résolu de garder l'incognito, voulant ainsi rendre plus complet son renoncement à toutes les choses de ce monde.

Personne ne reconnut, sous l'humble costume de pèlerin, le descendant de la noble famille des Roch. D'ailleurs, les austérités et les longues marches au soleil avaient changé sa physionomie à un tel point qu'il était devenu méconnaissable pour ses concitoyens et même pour sa famille.

Bientôt des archers de la cour du bayle vinrent lui demander son nom et son pays, et comme Roch ne répondait à leurs questions que par ces humbles paroles : « Je suis un pauvre pèlerin », le soupçon s'empara de ces hommes. Ils le prirent pour un espion dangereux, l'arrêtèrent et le conduisirent, chargé de liens, comme un malfaiteur, devant le gouverneur de la ville.

Celui-ci était l'oncle même de Roch. Il demanda à ce mystérieux inconnu qui il était et d'où il venait.

(1) En 1293.

(2) Montpelliéret était situé au sud-est de la colline, Montpellier au nord-ouest. Ces deux bourgs furent réunis dans la suite.

Pour se faire reconnaître, Roch n'avait qu'à découvrir sa poitrine et à montrer à son oncle la croix pourprée qui le distinguait depuis sa naissance, et dont personne, à Montpellier, n'ignorait l'existence ; il n'avait qu'à dire qu'il était ce pèlerin bienfaisant, béni par toute l'Italie ; il n'avait qu'à se nommer, et ses liens tombaient à l'instant. Mais Roch recherchait une vie d'immolation. Il ne répondit pas aux questions que lui posait le gouverneur.

On le jeta dans un cachot.

Il y avait cinq ans que Roch était en prison, lorsqu'un jour (1), voyant approcher sa dernière heure, il demanda au geôlier de faire venir un prêtre. Celui-ci accéda à sa prière.

Le prêtre trouva la prison inondée de lumière. Il administra les sacrements au moribond. Alors celui-ci, s'adressant à Dieu, lui demanda que tous ceux qui l'invoqueraient, se souvenant de son nom, fussent délivrés de la peste. Après cette dernière prière en faveur de l'humanité, il expira doucement.

Cependant, le gouverneur, auquel le prêtre alla rapporter cette mort édifiante, fut frappé par ce qu'il entendait et se rendit à la prison. Le cachot était encore comme inondé de clartés. Surpris, il s'approcha du corps du prisonnier inconnu et aperçut à ses côtés, dit la pieuse légende, une tablette sur laquelle une main divine avait écrit en lettres d'or, que « ceux qui, frappés de la peste, invoqueraient désormais le nom de Roch seraient délivrés de ce mal destructeur (2). »

---

(1) Le 16 août 1327.

(2) Un chef-d'œuvre de Rubens, peint pour la confrérie de Saint-

Le gouverneur quitta la prison, en proie à un grand trouble, et alla faire à sa mère le récit de cette mort merveilleuse. Celle-ci eut alors le pressentiment que le mystérieux inconnu pouvait être son petit-neveu, parti, douze ans auparavant, sous l'habit de pèlerin. A sa prière, le gouverneur retourna au cachot, et, découvrant la poitrine du prisonnier, aperçut une croix pourprée imprimée sur sa chair.

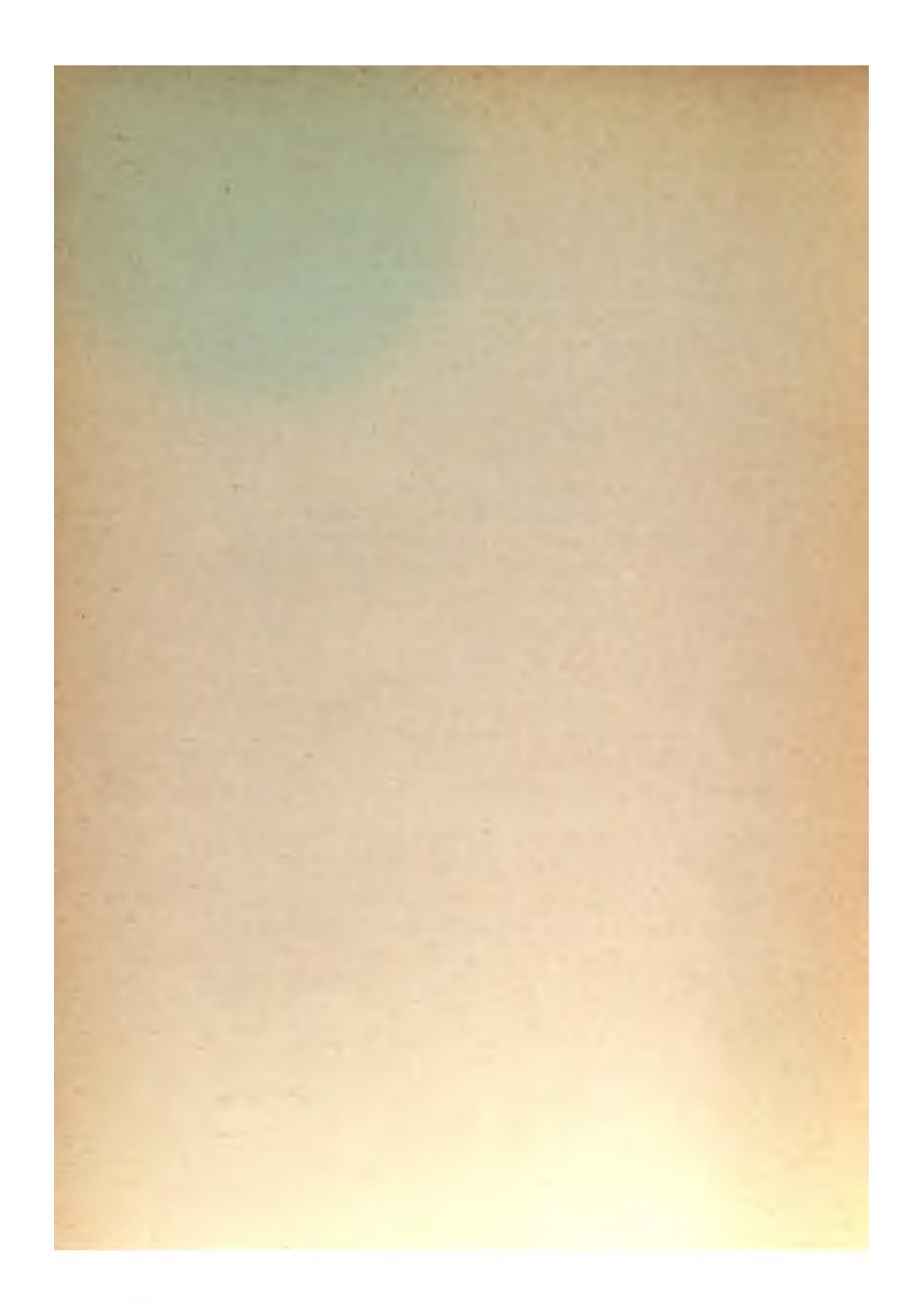
A ce spectacle, ses yeux se remplirent de larmes et il fut dans la désolation d'avoir méconnu et traité si cruellement son noble et saint neveu. Il se prosterna devant son corps et le baisa avec respect.

Toute la population de la ville vint à son tour vénérer la dépouille de Roch et, dès ce jour, on résolut d'élever un sanctuaire en son honneur (1).

Roch, d'Alost (Belgique), et qui se trouve encore aujourd'hui dans l'église collégiale de Saint-Martin, reproduit cette scène.

Le saint est représenté dans la prison, dont la partie supérieure est éclairée par une lumière surnaturelle. Il est à genoux, non pas comme un suppliant, mais avec l'expression de la plus vive gratitude; il a les yeux levés vers le Sauveur, qui lui apparaît au milieu d'une gloire et qui lui montre, sur une tablette tenue par un ange, cette inscription : *Eris in peste patronus.*

(1) Voir : RECLUZ (abbé), curé de la paroisse de Saint-Roch à Montpellier : *Histoire de Saint Roch et de son culte*, Montpellier, Joseph Calas, 1858.





X

Le culte de saint Roch. — Le Concile de Constance; intervention miraculeuse. — Les reliques de saint Roch ravies par les Vénitiens. — On élève dans toute la chrétienté des églises et des chapelles sous le vocable de Saint-Roch. — Le culte du saint à Lyon et dans le Lyonnais.

Le culte de saint Roch, à Montpellier, data du jour même de sa mort. Mais il ne fut officiellement autorisé par l'Église et ne se répandit dans la chrétienté que quatre-vingt-sept ans plus tard, en 1414.

Cette année-là, un Concile général était assemblé à Constance, pour l'extinction du schisme d'Occident. Plus de cent mille étrangers se trouvaient réunis dans la ville, quand une de ces épidémies si fréquentes au moyen âge, se déclara parmi cette multitude. C'était comme un prélude, un avant-coureur de la peste.

Une voix unanime s'éleva de la foule effrayée. Le nom de saint Roch circula dans toutes les bouches; on rappelait les miracles de guérison qu'il avait opérés en Italie et la promesse que Dieu lui avait faite de sauver les peuples qui réclameraient son intervention contre le fléau.

La ville de Constance et l'assemblée furent mises sous sa protection tutélaire. Les Pères du Concile prescrivirent des prières publiques en l'honneur du saint guérisseur de la peste. Une image qui le représentait dans son costume de pèlerin fut portée processionnellement à travers les rues de la cité. C'était la première fois qu'un culte public, avoué par l'Eglise, lui était rendu.

Après cette solennelle invocation, on vit l'influence pestilentielle disparaître presque subitement.

Cet exemple autorisa désormais les peuples à dédier à saint Roch des tableaux, des autels, des chapelles et des temples. Le nom du charitable pèlerin devint l'objet d'un culte général.

Dès 1415, une association pieuse, ayant pour but de secourir les malades, se fondait à Venise sous son patronage.

Bientôt, il n'y eut pas de pays qui ne possédât une église ou un autel consacré à saint Roch ; quantité de confréries s'établirent sous son nom ; ses images, ses statues se multiplièrent en tous lieux, dans toute la chrétienté.

La ville de Montpellier avait conservé le corps de saint Roch. En 1399, elle donna une partie des reliques du saint à Jean-le-Maingre, maréchal de Boucicault, qui, envoyé par le roi de France, avait pacifié la Provence et le Languedoc désolés par le schisme qui divisa l'Eglise après la mort de Grégoire XI (1).

En 1484, la peste ayant fait trente mille victimes à Venise, que ses rapports continuels avec l'Orient exposaient tout particulièrement à ce fléau, les Vénitiens demandèrent

(1) Le maréchal de Boucicault légua plus tard cette partie du corps de saint Roch aux Trinitaires d'Arles.

à Montpellier les reliques de saint Roch. Sur le refus des habitants, ils envoyèrent dans cette ville des émissaires déguisés en pèlerins, qui volèrent les reliques et les apportèrent à Venise, où le doge, le Sénat, le clergé et le peuple les reçurent triomphalement.

La splendide église de San-Rocco fut bâtie pour les abriter. Une confrérie se forma sous les auspices du saint dans le but de soigner les malades et les pauvres, mais particulièrement les personnes atteintes de la peste. L'édifice construit pour l'exercice de ces bonnes œuvres est connu sous le nom d'Ecole de Saint-Roch *(Scuola di San-Rocco)*. Le Tintoret a exécuté pour l'église de San-Rocco six tableaux relatifs au saint protecteur : l'un représente *Saint Roch dans le désert ;* un autre, *Saint Roch devant le Pape*. Dans la Scuola, le même maître a peint un *Saint Roch guérissant les malades* et un *Saint Roch contemplant le Père Eternel* (plafond) ; on y voit aussi une série de sculptures en bois, par Giovanni Marchiori, représentant les principaux traits de la vie de saint Roch, et une statue du saint par Girolamo Campagna.

En 1530, Venise fut délivrée de la peste grâce à l'intervention de saint Roch. En 1630, la ville ayant été préservée miraculeusement du fléau, le Sénat et le peuple lui élevèrent un temple sous le vocable de « Santa Maria della Salute » (1).

Depuis cette époque, des fragments des reliques du saint, provenant de Venise ou d'Arles, furent donnés à divers sanctuaires de la chrétienté, entre autres à l'église de Saint-Roch, à Paris, et aux églises de Saint-George, des Minimes,

---

(1) La Vierge Marie et saint Roch avaient été invoqués de concert.

des Pères de la Trinité et des Bénédictines de Chazaux, à Lyon.

De Montpellier et de Venise, le culte de saint Roch se répandit et s'établit rapidement dans toute l'Europe. En Italie : à Acquapendente (1), dès la fin du XVe siècle ; à Césène, en 1501 ; à Rome, en 1624 ; à Frascati, en 1656 ; en Portugal et en Espagne — spécialement à Madrid, Barcelone, Valence et Saragosse, — dès le début du XVIe siècle ; en Belgique — à Anvers, — en 1512 ; un peu plus tard, dans la Savoie, l'Autriche et les provinces catholiques de l'Allemagne ; enfin, en France : à Paris, en 1490 ; à Lyon, à peu près à la même époque (2) ; à Arles, en 1628 ; à Salon, en 1631 ; à Montargis, en 1635.

En 1639, dans le diocèse de Lyon, on commença à « célébrer la fête de saint Roch, dont on ne faisait que commémoration auparavant, dans le rite de semi-double majeur, ce que l'on continua depuis par ordonnance du Chapitre (3). »

A la fin du XVIIe siècle, le jour de la fête de saint Roch, « il y avait indulgence plénière dans la chapelle dudit saint hors les murs de la ville et pardon de quarante heures aux Augustins du port Saint-Vincent, aux Cordeliers de Saint-Bonaventure, à Saint-George, aux Jacobins, aux Minimes — et exposition du suaire dudit saint — à

---

(1) Cette ville possède encore aujourd'hui une confrérie de Saint-Roch et une église dont ce saint est le principal titulaire.

(2) Dès 1501, le culte de saint Roch était célébré dans l'église de Saint-Just.

(3) *Archives du dép. du Rhône*, Inventaire des Minimes. « La maladie contagieuse, qui était très grande cette année-là, est-il ajouté, fut cause de cet établissement ».

Saint-Pierre-le-Vieux, à Saint-Saturnin, aux Pères de la Trinité — et exposition de sa relique (1). »

Diverses églises ou chapelles de Lyon — entre autres l'église des Minimes (2) et la chapelle de la recluserie de Saint-Sébastien — avaient des autels sous le vocable de Saint-Roch ; en outre, dans quelques églises, des chapelles lui étaient dédiées.

La confrérie de Saint-Roch et de Saint-Sébastien (3), dite « des Colporteurs », se réunissait en l'église des Jacobins, dans une chapelle voûtée construite par Antoine de Varey en 1466 (4).

---

(1) *Almanach de 1698.*

(2) L'église des Minimes de Lyon était sous le vocable de l'Assomption, de Saint-François de Paule et de Saint-Roch ; la Confrérie de la Santé s'y réunissait.

(3) On rencontre fréquemment le nom de saint Sébastien, le soldat martyr, joint à celui de saint Roch dans le vocable de chapelles ou de confréries. On trouve l'explication de ce fait dans la vie de saint Sébastien, où il est dit :

« Tout le peuple chrétien porte une grande dévotion à ce saint, à cause des bienfaits qu'il reçoit continuellement par son intercession, principalement en temps de peste, où il se montre favorable à ceux qui se recommandent à lui et implorent son aide. Au temps du Pape Agathon, la ville de Rome étant fort infectée de peste, par ordonnance divine on dressa un autel à saint Sébastien et, incontinent après, la peste cessa ; et, depuis, d'autres villes, en semblables contagions, ont éprouvé la même faveur ». *Les Nouvelles fleurs des vies des Saints*, par un Solitaire, Lyon, 1743, t. I, fol. 136.

(4) Voir : Biblioth. de la Ville de Lyon, Fonds Coste, nº 3015, *Estat donné à Mgr l'Intendant par les deux courriers de la chapelle de Saint-Roch, au sujet de la confrérie de Saint-Roch dite des Colporteurs*, 28 août 1691, signé : « Laborie, André Duchamp » ; manuscrit in-folio, 2 pages.

Voir aussi : *Ibid.*, nº 3032. *L'ancienne et dévote confrérie de Saint-Sébastien et de Saint-Roch, érigée premièrement à l'Hôtel-Dieu de Lyon, et depuis plus de 200 ans au couvent des RR. PP. Prêcheurs, avec la Bulle de*

6

D'autres confréries, dites également « de Saint-Roch et de Saint-Sébastien », possédaient des chapelles : l'une dans l'église paroissiale de Saint-Pierre-le-Vieux (1), l'autre dans l'église des religieux du tiers-ordre de Saint-François, au faubourg de la Guillotière (2).

Enfin, la Compagnie des arquebusiers de la ville entendait la messe, chaque dimanche, dans une chapelle du Grand Couvent des Carmes des Terreaux dédiée à saint Roch (3).

Jadis, un grand nombre d'églises ou de chapelles du Lyonnais furent dédiées à saint Roch ; un certain nombre existent encore dans le diocèse actuel de Lyon (4).

N. S. Père le Pape Alexandre VII et les prières de la Confrérie, nouvelle édition, à Lyon, chez Claude Perrot, 1738, in-16, 42 pages.

Chaque année, « le jour de Saint-Barthelemi, vingt-quatrième août », cette confrérie se rendait processionnellement « à la chapelle de Saint-Roch, hors les murs de la ville, en vœu fait pour la Santé. »

(1) Voir : *Les devoirs et saintes occupations des confrères et sœurs de la confrérie de Saint-Roch et de Saint-Sébastien, la première de cette ville érigée dans l'église paroissiale de Saint-Pierre-le-Vieux.* Lyon, Juttet, 1726, petit in-12 bas.

(2) Voir : Biblioth. de la Ville de Lyon, Fonds Coste, n° 3049, *Confrérie de Saint-Roch et de Saint-Sébastien érigée dans l'eglise des religieux du tiers ordre de Saint-François, au faubourg de la Guillotière,* Lyon, Bélion, 1776, in-12 bas.

(3) Voir : *Archives de la ville de Lyon,* GG, chap. XIX, pp. 417-453. Procès entre les Prieurs et religieux du Grand Couvent des Carmes des Terreaux et la Compagnie des Arquebusiers. Les premiers se plaignaient que la somme de vingt-cinq livres par an que leur donnait la Compagnie ne fût pas suffisante pour « dire la messe tous les dimanches et fêtes de l'année et faire tous les autres services et dévotions ». Ils se plaignaient en outre que « la chapelle fût en très mauvais état ». Une transaction intervint le 31 décembre 1647.

(4) Voir : CHAVANNE (abbé), *Saint Roch, sa vie, ses prodiges, sa mort ; vie de saint Gothard et nomenclature des chapelles dédiées à saint Roch dans le diocèse de Lyon.* Lyon, A. Vingtrinier, 1875.

La plus proche de Lyon était la chapelle de Grange-Blanche ou de Montribloud (1), dédiée à saint Roch et à saint Sébastien. Venaient ensuite les chapelles ou églises de Francheville (2), de Châtillon-d'Azergues (3), des Chères (4), de Charbonnières (5), de Limonest (6), de Grézieu-la-Varenne (7) de Villefranche (8), de Ville-sur-Jarnioux (9), de Brullioles (10), de Bibost (11), de Violay (12), de Theizé (13), de Rontalon (14), de Gleizé (15), de Chirouble (16), d'Amplepuis (17), de Bagnols (18),

---

(1) Voir : LÉON GALLE, La *Chapelle de Grange-Blanche*, *Revue du Lyonnais*, t. XIV, p. 315-316.

(2) La chapelle, élevée en 1625, fit place, en 1630, à l'église paroissiale, qui fut bâtie sur le même terrain et placée sous le vocable de Saint-Roch.

(3) La chapelle, située dans l'ancien cimetière, remonte au XIe siècle ; elle fut dédiée à saint Roch au XVIe siècle.

(4) Chapelle intérieure de l'église, datant de 1628.

(5) Eglise paroissiale.

(6) Chapelle, date de construction inconnue.

(7) Eglise paroissiale.

(8) Chapelle rurale bâtie en 1661, au midi de la ville ; restaurée et agrandie en 1729.

(9) Chapelle du XVIe ou du XVIIe siècle.

(10) Eglise paroissiale.

(11) Chapelle extérieure du XVIe ou du XVIIe siècle.

(12) Chapelle rurale bâtie en 1689.

(13) Chapelle, date de construction inconnue.

(14) Chapelle dans le cimetière, datant de 1624.

(15) Chapelle du XVIIe siècle.

(16) Chapelle élevée en 1634.

(17) Chapelle du XVIe siècle.

(18) Petite chapelle bâtie au XVe siècle, tombée en ruines deux siècles plus tard ; depuis l'année 1637, l'église paroissiale, qui était déjà sous le vocable de Saint-Blaise, a pris pour second patron saint Roch.

de Lamure (1), de Chazelles-sur-Lyon (2), de Trèves (3), de Saint-Genis-l'Argentière (4), de Cotance (5), de Bussière (6), de Rozier-en-Donzy (7), de Saint-Barthélemy-Lestra (8), de Saint-Julien-en-Jarez (9), de Palognieu (10), de Renaison (11), du hameau de Saint-Roch (faubourg de Renaison) (12), de Saint-Just-en-Bas (13), de Roanne (14), de Saint-Etienne (Loire) (15), de Saint-Didier-la-Séauve (16), de Sauviers (17), de Lézigneux (18), de Chambonie (19), et de Mornand (Loire) (20).

---

(1) Chapelle du XVIe siècle.

(2) Chapelle du XVe siècle, désaffectée depuis 1793.

(3) Eglise paroissiale.

(4) De l'ancienne chapelle, transformée en grange en 1792, il ne subsiste plus qu'une fenêtre.

(5) Eglise paroissiale, sous le vocable de Saint-Roch depuis le XVI[e] ou le XVII[e] siècle.

(6) Chapelle bâtie en 1633.

(7) Chapelle datant à peu près de la même époque.

(8) Chapelle datant de 1755.

(9) La chapelle primitive, élevée en 1728, à la suite d'une peste partielle, tombait en ruines au commencement du XIX[e] siècle; elle fut rebâtie en 1828.

(10) Chapelle datant de 1629.

(11) Chapelle rurale. La chapelle primitive, élevée à une date inconnue, fut démolie en 1866 et rebâtie en 1870.

(12) Chapelle datant du moyen âge.

(13) Chapelle du commencement du XVI[e] siècle.

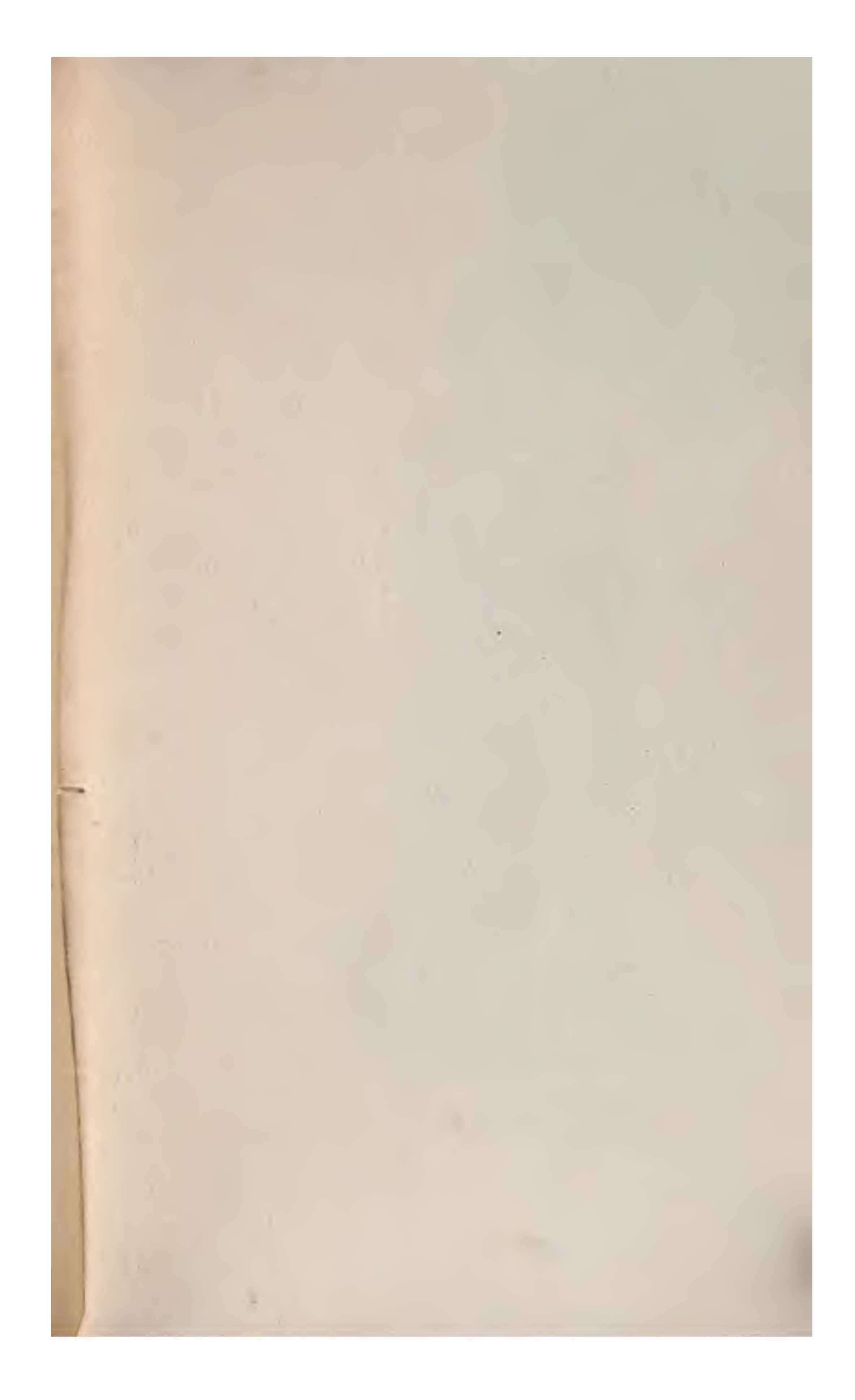
(14) Chapelle bâtie en 1599, restaurée en 1722; située à l'extrémité nord-est de la ville.

(15) De la chapelle, bâtie en 1629, il ne reste plus rien; mais une des églises de Saint-Etienne, bâtie en 1856, a été placée sous le vocable de Saint-Roch.

(16) Chapelle datant de 1714.

(17) (18) Chapelles, dates de construction inconnues.

(19) (20) Eglises paroissiales.





STATUE ANCIENNE DE SAINT ROCH

appartenant à Mlle Péronnet, de Lyon



XI

Saint Roch et la statuaire. — La statue de l'église de l'Annunziata à Florence. — La statue de l'église de Trèves en Lyonnais. — Autres anciennes images de saint Roch ; description d'une des plus curieuses. — La statue de la chapelle de Choulans.

La puissance de guérir de la peste avait rendu saint Roch très populaire (1), à une époque où cette maladie contagieuse faisait tant de ravages. Aussi l'image de ce bienheureux fut-elle une de celles que la statuaire eut le plus souvent à reproduire au xve, au xvie et au xviie siècles.

---

(1) A Lyon, le nom de saint Roch et parfois même son image servaient d'enseigne à des boutiques. Les Archives de la ville nous apprennent qu'en 1564 il y avait, dans la rue « tendant de la boucherie Saint-Paul à Saint-Barthélemy », un « logis où pendait pour enseigne l'effigie de saint Roch » ; de même à Saint-Just, en 1588. En 1660, Jean Grégoire, libraire *in vico hospitalis*, avait également sa boutique « à l'image de saint Roch ».

Il existe encore aujourd'hui un certain nombre d'anciennes statues de saint Roch. Le plus souvent le saint est représenté comme un homme à la fleur de l'âge, amaigri par les austérités. Il a le costume d'un pèlerin, avec le pétoncle au chapeau, le havre-sac en bandoulière, le bourdon à la main. Il est d'ordinaire accompagné d'un chien tenant un pain dans sa gueule (1); quelquefois aussi, d'un ange qui s'approche de lui pour panser le bubon ou ulcère qui déforme sa cuisse droite.

Parmi les plus anciennes et les plus intéressantes statues de saint Roch, il faut en citer une, en bois de tilleul, de grandeur naturelle, qui appartient à l'église de l'Annunziata, de Florence, et qui a été sculptée par un artiste français, maître Jean ou Janni, vers la fin du xve siècle. Vasari a parlé avec enthousiasme de cette statue, qu'il proclame une merveille — *uno miracolo di legno* — surpassant en beauté toutes les autres statues en bois qui se puissent voir. « Maître Janni, dit-il, fit d'un ciseau très fin les vêtements si souples, si feuillés et pour ainsi dire si minces; il donna à l'agencement des plis une tournure si belle, qu'il ne se peut rien voir de plus admirable. Il exécuta également la tête, la barbe et les mains de ce saint avec une si grande perfection que cette statue a mérité et méritera toujours les louanges universelles. »

En 1860, dans la *Revue des Beaux-Arts*, M. A. de Montaiglon décrivait ainsi, d'après un dessin de M. Jacques

---

(1) Le nom de saint Roch entre dans quelques locutions: *saint Roch et son chien*, deux personnes inséparables, parce qu'on représente presque toujours saint Roch accompagné d'un chien; *être coiffé comme saint Roch*, porter son chapeau un peu de travers, etc.

Léman, l'œuvre de maitre Janni : « Saint Roch, les cheveux courts et bouclés, recouverts d'une petite calotte ronde, la barbe frisée et descendant jusqu'à la poitrine, est représenté debout; il n'est pas accompagné du chien légendaire, il a seulement le bâton de pèlerin, qu'il tient de la main gauche et qu'il appuie par terre; sa robe à manches étroites est relevée par devant, de manière à découvrir la cuisse et les pieds, qui sont contrefaits. Les hagiographes nous apprennent qu'en soignant des malades à Plaisance, saint Roch fut atteint de la contagion et qu'un horrible ulcère rongea ses jambes. La statue de Campagna, qui est à Venise, le représente de même découvrant sa cuisse malade. »

Plusieurs églises ou chapelles du diocèse de Lyon possèdent d'anciennes statues en bois de saint Roch. La plus remarquable est celle de Trèves, près de Condrieu, qui date de 1628 et qui fut vouée et érigée par les habitants en reconnaissance de ce que saint Roch avait, par son intercession, obtenu la cessation de la peste. A cette époque, l'image du saint resta pendant six mois exposée sur la table de communion à la vénération des populations des lieux voisins.

En 1793, un habitant de Trèves, François Bourdin, cacha la statue dans les combles de l'église. Un prêtre, l'abbé Chavanne, l'y découvrit en 1832; il la fit restaurer et placer, en 1836, dans une chapelle de l'église paroissiale qui porte aujourd'hui le nom de chapelle de Saint-Roch.

Cette statue représente le saint accompagné d'un ange qui lui applique sur la cuisse un baume, symbole de sa guérison miraculeuse, et d'un chien qui lui présente un pain.

Les paroisses de Saint-Julien-en-Jarez, Saint-Barthélemy-Lestra, Villefranche, Rontalon, Gleizé, Bibost, Palognieu, possèdent également des statues de saint Roch, plus ou moins anciennes et plus ou moins bien conservées.

A ces diverses statues, il faut en ajouter une autre, très ancienne et très curieuse, qui est la propriété d'une de nos compatriotes, Mlle Péronnet.

Cette statue, de soixante centimètres de hauteur, a été sculptée dans un morceau de buis d'une seule pièce; elle est en bon état — seule, la pomme du bourdon a disparu.

Saint Roch est représenté en costume de pèlerin, tenant à la main le bourdon; il est coiffé d'un chapeau noir orné de coquillages, vêtu d'un manteau gris foncé doublé de vert et d'une tunique jaune brun, et chaussé de hauts brodequins. A sa gauche, se trouve le chien traditionnel, portant un pain dans sa gueule, et un ange, vêtu d'une tunique gris bleu, se penche comme pour panser le bubon que Roch porte à la cuisse droite.

Mlle Péronnet tient cette statue de deux vieilles dévideuses, les demoiselles Gallet, qui demeuraient rue des Forces, sur le territoire de la paroisse Saint-Nizier. Pendant la Terreur, elles avaient caché dans leur appartement le curé d'une paroisse suburbaine, et celui-ci, en les quittant, leur avait laissé, en témoignage de reconnaissance, cette statue de saint Roch — le patron de son église, sans doute — qu'il avait emportée avec lui dans sa fuite afin de la sauver de la fureur des jacobins.

Mlle Péronnet entoure cette statue d'une grande vénération et attribue à sa présence chez elle le privilège d'avoir été préservée toute sa vie des maladies épidémiques.

Quant à la statue de saint Roch qui se trouvait jadis dans la chapelle de Choulans, on ne sait ce qu'elle est devenue depuis la démolition du sanctuaire.

M. Meynis écrivait, en 1872, qu'on avait découvert, quelques années auparavant, dans une maison voisine de la

chapelle, « les restes à peu près informes d'une statue de pierre que la tradition voulait avoir été la statue de saint Roch (1); » mais nous n'avons pu recueillir aucune indication à ce sujet.

(1) D. Meynis, *Les anciennes églises paroissiales de Lyon*. Lyon, Josserand, 1872, p. 125.



FRAGMENT DE BAS-RELIEF EN TERRE CUITE

trouvé sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Roch, à Choulans (époque gallo-romaine).



TABLE DES MATIÈRES



Imp. Mougin-Rusand, Waltener & Cie, sucrs, rue Stella, 3, Lyon.





LANE MEDICAL LIBRARY

To avoid fine, this book should be returned on or before the date last stamped below.